



## Bienvenue à Montauroux

**J**e suis un vieil olivier Provençal symbole de la Paix, issu de la grande famille des 'Cailletiers'. C'est vrai je ne fais pas mon âge ( entre 5 et 600 ans )

J'ai connu la Bataille de Marignan 1515 et l'assassinat du Roi Henri IV 1610...

Ma robustesse est légendaire. Les oléiculteurs sont très attentifs à ma santé.

J'ai souvent déménagé mais depuis 2008 je suis enraciné ici devant cette magnifique vue du 'Balcon de l'Estérel' à Montauroux, un des 9 villages perchés du Pays de Fayence.

Merci de votre visite  
Revenez vite, vous me manquez déjà...

Remerciements :  
Jean-Pierre BOTTERO  
Joël TALLENT

Montauroux en T.M.  
montauroux.valance@gmail.com



LA LETTRE DU MAIRE

P 5

LA DEFENSE

P 17

CHRISTIAN DIOR

P 18

CINÉ FESTIVAL

P 25

# SATEC

ISO 9001 : 2008  
n° FQA 4006630/A

**FRANCIS & FRANCK EMERIC**  
TRAVAUX ROUTIERS - VRD - ACCES VILLAS

Email : [satec-emic@wanadoo.fr](mailto:satec-emic@wanadoo.fr) - Site : [www.satec-grasse.fr](http://www.satec-grasse.fr)  
**Les Estérêts du Lac - MONTAUROUX**  
**Tél.: 04 93 70 11 36 - Fax : 04 93 70 55 80**

# DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES  
 TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS  
 ENROCHEMENTS

GABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT  
 PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX

245 Chemin des Cigales - 83440 Montauroux  
**Tél. 04 94 76 11 83 - [www.pugneres.fr](http://www.pugneres.fr)**

# SUPER

## FAYENCE

*De vrais commerçants professionnels des métiers  
 frais traditionnels et fabrications artisanales*

**Nos services**

**Lundi au Samedi 8h30 - 19h00 • Dimanche 8h30 - 13h00**  
**BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 19h00 - Tél. 04 94 76 22 42**

# Sommaire

Editorial . . . . .	p 03
La lettre du Maire . . . . .	p 05 à 06
Compte rendu CM 11/12/20. . . . .	p 07 à 09
Compte rendu CM 22/01/21. . . . .	p 10 à 11
Le débroussaillage . . . . .	p 12 à 13
Affaires sociales . . . . .	p 14 à 15
Affaires scolaires . . . . .	p 16
La Marseillaise . . . . .	p 17
Un rendez-vous historique . . . . .	p 17
Immortel Christian Dior. . . . .	p 18 à 19
Loisirs et Fêtes . . . . .	p 20 à 21
Crèche des Estérêts . . . . .	p 22
Usagers de l'Eau. . . . .	p 23
Lieux culturels . . . . .	p 24
Ciné Festival . . . . .	p 25
Flash Infos. . . . .	p 26 à 27
Groupe non majoritaire. . . . .	p 28
Judo, arts martiaux . . . . .	p 29
Athlétisme . . . . .	p 30 à 31
Médiathèque . . . . .	p 32
Gymnastique . . . . .	p 32
Les Poun's. . . . .	p 32
Souvenir Michel Dotto. . . . .	p 33
Hommage à Claude Pugnères. . . . .	p 34
Nouveau numéro . . . . .	P 35
Etat Civil . . . . .	p 35



## Editorial

La France compte environ 35 000 communes, beaucoup plus que tous les autres pays d'Europe. Toutes ces communes sont maintenant rassemblées en intercommunalités et en ce qui nous concerne, nous avons la chance que celle du Pays de Fayence soit à taille humaine. Forte de 9 communes à caractère encore rural, elle permet d'engager des investissements d'envergure avec l'aide de subventions apportées par le Département et la Région. Pour Montauroux, ce sont le rond-point de Fondurane, l'agrandissement et la modernisation de la base d'aviron, les parkings de covoiturage et de camping-cars qui actuellement s'inscrivent dans cette démarche.

En contrepartie de cet avantage, les communes courent le risque de perdre une partie de leur indépendance et de leur identité. Aussi, il devient important de les préserver pour ne pas tomber progressivement dans l'anonymat. Qu'en est-il de Montauroux ? Les mesures prises pour freiner la propagation du coronavirus restreignent nos possibilités de déplacement. Alors profitons-en pour parcourir notre commune et pour les nouveaux habitants la découvrir afin d'en apprécier toutes les richesses. Citons d'abord le centre du village avec ses rues, ses placettes, ses fontaines et à son sommet la chapelle Saint Barthélemy et son pourtour sécurisé. N'oublions pas les aménagements de la partie Est de la plaine bordée de champs et avec ses ronds-points personnalisés de la Colle Noire, de la Barrière et bientôt de Fondurane. Enfin profitons de ses espaces naturels que sont la forêt du Défens, la Siagne avec le pont des Tuves et le lac de Saint Cassien, ses plages surveillées mais aussi son biotope à Fondurane. Autant d'atouts à préserver, qui font que l'identité de notre chère commune n'est pas prête de tomber dans les profondeurs de l'oubli.

### La Rédaction.

Directeur de la publication  
Jean-Yves Huet  
Assistants :  
Baptiste Dalmasso - Philippe Vizier

Communication mairie  
Place du Clos  
Valérie Dugelay  
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.  
Mail : [mairie@montauroux.com](mailto:mairie@montauroux.com)

Conception & Impression  
Creamania Communication  
[www.crea-mania.com](http://www.crea-mania.com)  
Centre Agora - 83440 Callian (Var)  
Tél. 04 94 85 71 39  
[contact@crea-mania.com](mailto:contact@crea-mania.com)  
[www.crea-mania.com](http://www.crea-mania.com)

Crédits photos : Mairie, Associations,  
Barbara Cuch, Patrick Damoulakis

Revue Municipale de Montauroux  
Tirage 3600 exemplaires  
Dépôt légal à parution (Avril 2021)

DEPUIS 1989

# BOCCOLACCI

## PROMOTION

Implanté dans la plaine de Montauroux, Boccolacci Promotion c'est 30 ans d'expérience, une entreprise familiale qui prospère de père en fille !

DÉCOUVREZ NOS RÉALISATIONS D'HIER ET DE DEMAIN ...



Les terrasses du Belvédère



Les Jardins Denver



Le Hameau des Chênes



Centre Joana - RD562 - 83440 MONTAUROUX  
Tél. +33 (0)4 94 39 66 16 - [contact@boccolaccipromotion.com](mailto:contact@boccolaccipromotion.com)



## La lettre du Maire

Je ne pourrais commencer ce bulletin sans parler du sujet du moment, sujet qui nous préoccupe tous et à juste titre : la COVID 19.

Ce virus, apparu il y a maintenant plus d'une année, continue à faire des ravages parmi les populations du monde entier et bien sur la nôtre. Nous n'avons pas encore trouvé des moyens efficaces pour le combattre et l'apparition de nouveaux variants nous plonge un peu plus tous les jours dans le doute. Je ne jetterai pas la pierre à nos gouvernants et nos différentes agences de santé qui sont confrontés à un ennemi inconnu, invisible et imprévisible qui leur rend la tâche plus que difficile.

Dire qu'on ne pouvait pas prévoir revêt une certaine réalité et même si gouverner c'est prévoir aurions-nous pu imaginer l'ampleur de la catastrophe sanitaire d'aujourd'hui et probablement économique de demain ?

Aurions-nous dû stocker en permanence des masques, des gants et des blouses au cas où ?

Aurions-nous dû construire 3 fois plus de services de réanimation et former le personnel correspondant (13 ans pour un médecin réanimateur et 6 ans pour le personnel infirmier) dans l'éventualité d'une pandémie dont on ne pouvait savoir où et comment elle frapperait.

La seule critique que je formulerai, la seule chose qu'on aurait pu espérer me semble-t-il, c'est un peu plus de vérité dans les annonces, un peu plus d'honnêteté dans la communication.

Je fais partie de ceux qui pensent que dire qu'on ne sait pas n'est pas une honte en soi ; le doute est toujours permis et chacun d'entre nous est bien conscient que dans un cas aussi inédit que la pandémie COVID, l'erreur est admissible : en le reconnaissant et en l'annonçant haut et fort, on crée de la confiance et le discours demeure crédible en toute circonstance.

Aujourd'hui, la médecine que je représente aussi, a du mal à faire passer le message que la seule prévention qui ait fait ses preuves, c'est la vaccination. Les chiffres de l'Etat d'Israël, qui a vacciné presque la moitié de sa population, semblent démontrer que le nombre d'hospitalisations et de cas graves a chuté de façon spectaculaire. Alors encore une fois, quels que soient les messages négatifs qui fleurissent çà et là, si vous en avez la possibilité, faites-vous vacciner. Le centre de vaccination que nous avons enfin réussi à obtenir de l'Agence Régionale de Santé aura enfin ouvert ses portes le 4 mars et je remercie tous les acteurs locaux, qu'ils soient médicaux ou administratifs, pour l'aboutissement du projet. Un grand nombre de professionnels de santé se sont portés volontaires et, même si les procédures de la vaccination elle-même sont longues, il faut espérer que d'ici peu, un nombre significatif de personnes aura pu être vacciné et ainsi nous donner l'espoir que nous allons nous débarrasser enfin de ce fléau.

La COVID 19 ne nous aura pas empêché de poursuivre dans les projets que nous avons proposés à la population Montaurousienne aux dernières élections municipales. En tout premier lieu, la maison de santé, dont les travaux ont commencé début mars sur le parking dit « Veyan », devrait ouvrir ses portes en fin d'année. Je salue mes adjoints et les services municipaux qui auront fait le nécessaire pour que ce projet, imaginé en 2019, ait pu être mis en œuvre aussi rapidement. Je salue également tous nos partenaires institutionnels, l'Etat, la Région, le Département et l'ARS qui nous aurons aidés à monter le volet financier du projet qui sera finalement subventionné à hauteur de 50% du montant total de la construction ce qui demeure assez exceptionnel et ce qui va nous permettre de ne pas grever les finances communales. Cette maison de santé fait d'ores et déjà partie d'un projet territorial plus vaste, la MSP du Pays de Fayence (Maison de Santé Pluridisciplinaire), organisée en multisites et qui a pour objectif de traiter l'épineux problème des soins non programmés (les urgences), mais également d'organiser la prise en charge de problèmes de santé majeurs de la population.

En même temps que cette maison de santé, un réaménagement du parking « Veyan » sera entrepris pour augmenter et sécuriser l'offre de stationnement.

Quelques aménagements et réparations sont également en cours sur l'aire Saint Barthélemy, la chapelle elle-même, la rue des marchands et d'importants travaux concernant le réseau pluvial ont débuté sur le chemin des Adrechs de Valcros, travaux qui préfigurent d'autres de même nature et de plus en plus nécessaires compte tenu du changement climatique et de l'évolution urbanistique de notre commune.

Un agrandissement de l'école du Lac s'avère également nécessaire et nous avons d'ores et déjà lancé une étude pour déterminer le nombre et l'emplacement des nouvelles classes. De nouvelles demandes de subventions sont en cours pour sécuriser le volet financier de l'opération. Notre commune continue à s'agrandir parfois de façon un peu anarchique, héritage du document d'urbanisme précédent datant de 2001 et très volontariste du côté développement mais aussi de l'ingéniosité des promoteurs qui arrivent à exploiter la moindre parcelle de terrain pour y construire un logement. Une nouvelle modification partielle de notre PLU est à nouveau en cours pour limiter les possibilités d'extension du bâti. Il faut dorénavant conserver sur chaque parcelle 70% de terrain naturel.

En ce qui concerne les projets intercommunaux, le parking de co-voiturage encore dénommé pôle multimodal est quasiment terminé, les travaux du rond-point de Fondurane ont commencé après 20 ans d'attente et suite à bon nombre de tergiversations politiques et « locales » et la réhabilitation de la base d'aviron est en bonne voie et celle-ci devrait être prête si tout va bien pour les entraînements des équipes nationales en vue des jeux olympiques de Paris en 2024.

Comme chaque année, le mois de février est le mois de l'élaboration du budget. Pour cette année encore, nous avons prévu de ne pas modifier les taux d'imposition ou plutôt le taux de la taxe foncière, seul taux qu'une commune a désormais la possibilité de modifier suite à la disparition progressive de la taxe d'habitation. Pour autant, le manque de visibilité, les transferts de charge et cette année les incertitudes concernant l'économie Post-Covid nous obligent à naviguer à vue et rien ne nous permet de dire que cette volonté de persister dans cette démarche sera encore possible les années à venir. C'est pourtant ce que nous chercherons à faire avec la participation de chacun pour réduire autant que faire se peut les dépenses et de ce fait le besoin de recettes supplémentaires pour les compenser.

Nous avons prévu, comme chaque année, les manifestations de l'été avec en particulier le festival de guitares et la fête patronale de la Saint-Barthélemy sans savoir si celles-ci pourront se dérouler normalement.

Pour autant nous avons décidé de faire comme si et de ne pas risquer de passer à côté de la possibilité de revivre un peu plus normalement.

Pour terminer mes propos je reviendrai sur les personnes qui nous auront quittés cette année et pour une raison ou une autre ont participé au développement de Montauroux et parfois aidé à son rayonnement. Je rappellerai la disparition de deux anciens conseillers et adjoints qu'étaient Michel DOTTO, trois mandats et Claude PUGNERES, quatre mandats. Je rappellerai la disparition de Max BRIGNONE, le vieux monsieur en vélo que tout le monde avait été amené un jour à croiser.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter pour l'ensemble de la population de notre village et celle de la terre entière, que le printemps nous apporte un peu de joie, un peu d'éclaircie dans ce moment sombre de l'histoire de notre planète et que nous finissions par sortir vainqueur du combat contre la COVID 19. Continuez à respecter les gestes « barrière » et vaccinez-vous dès que vous en aurez la possibilité.

**Jean-Yves Huet**  
*Maire de Montauroux*



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020

## 01/ Instauration du huis clos.

Considérant le contexte actuel lié à l'épidémie de Coronavirus et aux prescriptions sanitaires imposées sur l'ensemble du territoire national pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Décide que la séance du conseil municipal du 11 décembre 2020 se réunisse à huis clos.

## 02/ Décision modificative n° 3 - Budget de la Commune – Exercice 2020.

Il convient de procéder à des ajustements de certaines dépenses et recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement, en fin d'exercice 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte la décision modificative n° 3 du budget de la Commune de l'exercice 2020, pour un montant de 1230393 €

## 03/ Admission en non-valeur. Budget de la Commune – Exercice 2020.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget de la commune ;
- Approuve les montants des créances irrécouvrables et des créances éteintes selon la ventilation suivante :

ADMISSION EN NON VALEUR - C/6541			
EXERCICE 2020	non valeurs eau et assainissement	non valeurs Commune	TOTAL
N° LISTE 4484110215	26,56 €		26,56 €
N° LISTE 4338040515	2 411,56 €		2 411,56 €
N° LISTE 4623450215	5 833,21 €		5 833,21 €
		<b>TOTAL</b>	<b>8 271,33 €</b>

CREANCES ETEINTES - C/6542			
EXERCICE 2020	non valeurs eau et assainissement	non valeurs Commune	TOTAL
N° LISTE 4299830215	83,32 €	630,08 €	713,40 €
		<b>TOTAL</b>	<b>713,40 €</b>

- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes).

## 04/ Ecritures comptables de régularisation (transfert des compétences eau/assainissement).

Il convient en conséquence d'autoriser le comptable assignataire de la Commune de procéder aux écritures d'opérations d'ordre non budgétaire suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
C/1068	61 215.99 €	C/1391	61 215.99 €

DETAIL DES OPERATIONS	
Trop amorti sur le budget EAU	47 404.48 €
Trop amorti sur le budget ASSAINISSEMENT	13 811.51 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'écriture comptable ci-dessus afin de régulariser les montants trop amortis sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.
- Autorise Mme la comptable assignataire à procéder à ces écritures comptables d'opérations d'ordre non budgétaire.

## 05/ Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la Commune de l'exercice 2021.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Chapitre	Crédits votés au BP 2020	RAR 2019 inscrits au BP 2020	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2020			Montant total à prendre en compte (hors RAR)	1/4 des crédits
			DM N°1	DM N°2	DM N°3		
20	202312,00€	59137,33€	4853,00€	0,00€	114380,05€	321545,05€	80386,26€
204	24000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	24000,00€	6000,00€
21	1745468,40€	422585,87€	-10230,00€	20500,00€	1818,76€	1757557,16€	439389,29€
23	290 000,00€	341934,19€	48543,77€	0,00€	755000,00€	1093543,77€	273385,94€
<b>Total</b>						<b>3196645,98€</b>	<b>799161,50€</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif de la Commune de l'exercice 2021, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et les restes à réaliser 2019 inscrits sur l'exercice 2020, et ce, telles que désignées ci-dessus.

## 06/ Subvention exceptionnelle – Aide aux sinistrés des vallées des Alpes Maritimes suite aux inondations du vendredi 2 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à destination des territoires des Alpes-Maritimes touchés par la tempête Alex ;

Décide de verser sur le compte dédié et géré par le Département des Alpes-Maritimes, ladite somme de 5 000 €.

## 07/ Subvention exceptionnelle – Association « MONTAUROUX ON L'M ».

Dans le cadre de son activité, l'association « MONTAUROUX ON L'M » a sollicité auprès de la Commune de Montauroux une aide financière de 3 000 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association « MONTAUROUX ON L'M ».

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la Commune de l'exercice 2020.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020

## 08/ Tarifs des concessions funéraires.

Il convient de préciser les tarifs concernant les renouvellements de concessions ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Fixe à compter du 1er janvier 2021, les tarifs des différentes concessions au cimetière communal, selon les modalités et caractéristiques suivantes :

Catégories de sépultures	Durées	Nombre De places	Anciens tarifs en € (01/12/2019)	Tarifs en € au (01/01/2021)
Concessions pleine terre	15	1	340.00	340.00
		2	370.00	370.00
		3	400.00	400.00
Concession à bâtir	30	2	1 000.00	1 000.00
		3	1 200.00	1 200.00
		4	1 400.00	1 400.00
		6 (renouvellement)	1 600.00	1 600.00
Concession bâtie	30	2	3 000.00	3 000.00
		2 (renouvellement)	3 000.00	Tarif identique concession à bâtir 1 000.00 €
		4	3 600.00	3 600.00
		4 (renouvellement)	3 600.00	Tarif identique concession à bâtir 1 400.00 €
		6 (renouvellement)	4 500.00	Tarif identique concession à bâtir 1 600.00 €
Columbarium	15	2	1 000.00	1 000.00
Columbarium	30	2	1 300.00	1 300.00

## 09/ Remboursement des familles - Accueil de loisirs (vacances de toussaint).

L'absence de certains enfants résulte de la décision de la Commune au regard de la crise sanitaire et du protocole en la matière, il convient de rembourser ces familles selon la ventilation suivante :

LISTE DES CAS DES ENFANTS CAS CONTACTS VACANCES DE TOUSSAINT			
semaine du 26/10/2020 au 30/10/2020		TARIF JOURNALIER	MONTANT DU REMBOURSEMENT
ALCARAZ Cléo	départ lundi 12 h	14,26 x 4	57,04 €
DELLOUE Tom	départ lundi à 16 h	9,71 x 4	38,84 €
DE COOMAN Iléana	départ lundi à 11h15	6,59 x 4	26,36 €
LEFRANCOIS JADE	départ lundi à 11h15	14,18 x 4	56,72 €
AMIM ARON	départ lundi à 11h30 retour jeudi	6,62 x 2	13,24 €
TOTAL			152,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les montants à rembourser aux familles
- Autorise M le maire à procéder aux remboursements susmentionnés et à signer tous documents utiles en l'espèce.

## 10/ Convention d'instruction des autorisations du droit des sols. Approbation et habilitation de signature.

La Communauté de Communes du Pays de Fayence est habilitée à instruire les actes d'urbanisme pour le compte de ses communes membres, sur la base d'une convention d'instruction depuis le 1er janvier 2014, qu'il convient de renouveler pour la durée du mandat municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix moins quatre abstentions (Mmes SIMON Marie-Hélène, BRUNET Véronique, Mrs THEODOSE Christian, GAL Eric) :

- Approuve les termes de la convention entre la Commune de MONTAUROUX et la Communauté de Communes du Pays de Fayence.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 11/ Opposition au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme » à la Communauté de Communes du Pays de Fayence

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- S'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local de l'urbanisme au profit de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.
- Dit que cette délibération sera notifiée à monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

## 12 / Approbation du Procès-verbal de mise à disposition des biens (transfert des compétences eau et assainissement).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins quatre abstentions (Mmes SIMON Marie-Hélène, BRUNET Véronique, Mrs THEODOSE Christian, GAL Eric) :

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements (transfert des compétences eau et assainissement) et les annexes 1,2 et 3 ;
- Autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement ;
- Charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

## 13/ Modalités d'organisation des astreintes (modifications).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide de mettre en place, à compter du 1er janvier 2021, les astreintes et permanences ;
- Préciser :
  - Que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement sans autre délibération en fonction des revalorisations règlementaires pouvant intervenir ;
  - Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.
  - Autorise le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

## 14/ Désignation d'un représentant auprès de la Société Publique Locale (SPL) ID 83.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Désigne M. Le Maire Jean-Yves HUET, représentant de la Commune de MONTAUROUX auprès de la SPL ID83.

## 15/ Avis de principe. Déplacement d'un débit de tabac intra-communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins une abstention (M. GAL Eric) :

- Emet un avis favorable de principe concernant la demande de déplacement d'un débit de tabac situé actuellement Place du Clos vers un local situé aux abords de la RD 562 ;
- Dit que cette demande d'avis de principe s'inscrit dans une démarche d'information et de concertation démocratique au sein du conseil municipal, préalablement à une décision du maire.

## 16/ Acquisition parcelle de terrain (section G n° 2111) - Chemin du plan oriental

Mme MAIO Sylviane et M MAIO Antonino, propriétaires en indivision, acceptent de nous céder la parcelle cadastrée section G n° 2111 d'une superficie de 222 m<sup>2</sup> pour un prix d'un euro (1 €), La parcelle représente une partie de l'emprise du chemin du plan oriental ouvert à la circulation publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition de la parcelle suivante, au prix de un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques pour enregistrement.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

## QUESTIONS DIVERSES

**QD1 :** Convention de participation aux frais (accueil des gens du voyage) entre la Communauté de Communes du Pays de Fayence et la Commune de Montauroux.

La Communauté de communes du Pays de Fayence détient la compétence relative à la gestion de l'accueil des gens du voyage ;

Considérant que la Commune de Montauroux a accueilli les gens du voyage lors de passages fréquents et notamment au cours de la période du 2 février 2020 au 18 mai 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les termes de la convention de participation aux frais (électricité) entre la Commune de MONTAUROUX et la Communauté de Communes du Pays de Fayence ;
- Autorise M le Maire à signer ladite convention et tout document utile à la parfaite réalisation de l'opération.

**QD2 :** Répartition des cotisations des communes – SIVU de la Haute Siagne. Exercice 2020.

Afin de subvenir aux besoins de financement du syndicat pour le 2nd semestre de l'exercice 2020, le Comité syndical a approuvé une répartition des participations des Communes selon la ventilation suivante :

Communes	Population 2017	Rives de Siagne en Km	Proposition 2020 2ème semestre	calcul taux appliqué 2020
CALLIAN	3266	4	3 726,00 €	0,12136
ESCRAGNOLLES	614	3	1 141,00 €	0,03716
LE TIGNET	3200	6	4 059,00 €	0,13219
MONS	834	4	1 535,00 €	0,05000
MONTAUROUX	6539	7	7 262,00 €	0,23655
ST CEZAIRE S/S	4007	14	6 353,00 €	0,20693
ST VALLIER DE THIEY	3697	5	4 310,00 €	0,14039
TANNERON	1699	4	2 314,00 €	0,07538
TOTAL	23856	47	30 700,00 €	1,0000

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la répartition des participations des Communes au budget du SIVU afférent à l'exercice 2020 ;
- Approuve le versement par la Commune de MONTAUROUX de la participation d'un montant de 7 262.00 € au titre de la participation du 2nd semestre 2020.

**QD3 :** Avis du Conseil Municipal – Dérogation au repos dominical – 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Emet un avis favorable quant à une dérogation au repos dominical en autorisant les établissements de vente en détail à donner le repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés entre le 1er

janvier et le 31 janvier 2021.

▪ Emet un avis favorable quant à la dérogation au repos dominical des commerces de détail, et pour les branches des établissements de commerce de détail Habillement et Alimentaire, situés sur le territoire de la Commune de Montauroux, les jours suivants :

- Les dimanches 3 et 10 janvier 2021 de 9 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches 5 et 12 décembre 2021 de 9 h 00 à 18 h 00
- Le dimanche 19 décembre 2021 de 9 h 00 à 19 h 30
- Le dimanche 26 décembre 2021 de 9 h 00 à 19 h 00.

**QD4 :** Indemnités de Fonctions de Sujétions et d'Expertises (IFSE) et Complément Indemnitare Annuel lié à l'engagement professionnel (CIA).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

▪ Actualise le RIFSEEP pour les cadres d'emplois listés.

▪ Charge l'autorité territoriale de fixer les pourcentages correspondant à des montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global, déterminés par la réglementation. L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

▪ Prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

▪ Dit que toutes dispositions antérieures relatives aux cadres d'emplois sus mentionnés portant sur des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir sont abrogées.

▪ Dit que le régime indemnitaire antérieur est maintenu pour les agents relevant d'un cadre d'emplois n'ayant pas encore d'équivalence avec un corps de l'Etat lui-même bénéficiaire de cette prime.

▪ Dit qu'il est maintenu, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire (article 88 de la loi n° 2016-483).

**QD5 :** Décision modificative n° 4. Intégration des frais d'études et des frais d'insertion (opération d'ordre).

L'instruction budgétaire M14 impose la réalisation d'opérations comptables d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement en matière d'intégration des frais d'études et frais d'insertion.

Ainsi, les frais d'études (compte 2031) et les frais d'insertion (compte 2033) sont virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21) ou au compte d'immobilisation en cours (compte 23) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris ou lorsque les acquisitions sont effectives.

A ce titre, elles deviennent des dépenses accessoires à la réalisation d'immobilisations, donnant lieu à attribution du FCTVA, au même titre que les dépenses de travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la décision modificative n°4 au budget de la Commune afférent à l'exercice 2020, pour un montant de 166811 €.







**VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE - CARRELAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE**

MONTAUROUX - Tél. 04 94 47 75 51 / 06 89 94 46 97 - [bonsaudomaconnerie@gmail.com](mailto:bonsaudomaconnerie@gmail.com)

[www.construction-provencale.fr](http://www.construction-provencale.fr)

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JANVIER 2021

## 01/ Instauration du huis clos.

Considérant le contexte actuel lié à l'épidémie de Coronavirus et aux prescriptions sanitaires imposées sur l'ensemble du territoire national pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide que la séance du conseil municipal du 22 janvier 2021 se réunisse à huis clos.

## 02/ Ecritures comptables de régularisation – Amortissements.

Il a été constaté dans la comptabilité de la Commune des opérations d'amortissement trop amorties.

Des biens ont été trop amorties sur le budget de la Commune pour un montant de 22 626,64 € (études) et 9 400,00 € (autres) ;

Il convient en conséquence d'autoriser le comptable assignataire de la Commune de procéder aux écritures d'opérations d'ordre non budgétaire suivantes :

REGULARISATION TROP AMORTIS SUR ETUDES		
LIBELLES	D28031	C 1068
ETU17/MO-LACOMB	6 260,64 €	6 260,64 €
ETU18/LACOMBE	6 286,00 €	6 286,00 €
EA-ETU18/PARCELLE	540,00 €	540,00 €
ETU/18PARKING	9 540,00 €	9 540,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 626,64 €</b>	<b>22 626,64 €</b>

REGULARISATION TROP AMORTIS		
LIBELLES	D28188	C 1068
MAT14 LIVRES MEDIATHEQUE	170,00 €	170,00 €
MAT14 LIVRES2	9 230,00 €	9 230,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 400,00 €</b>	<b>9 400,00 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'écriture comptable fin de régulariser les montants trop amortis sur le budget de la Commune.
- Autorise Mme la comptable assignataire à procéder à ces écritures comptables d'opérations d'ordre non budgétaire.

## 03/ Participation financière de la Commune – Transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires (année 2020-2021).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la participation financière de la Commune aux familles concernant le transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Commune, afférente à l'année scolaire 2019-2020, selon les caractéristiques suivantes :

- o 65€ pour un élève ayant payé le plein tarif (90€)
- o 35€ pour un élève ayant payé demi-tarif (45€)

- Approuve la liste des attributaires de ladite participation financière telle qu'annexée à la présente ;

- Autorise le maire à signer tout document nécessaire au versement de cette participation aux familles attributaires.

## 04/ Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales.

Les Communes peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales situées sur leur territoire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Institue la taxe annuelle sur les friches commerciales à compter du 1er janvier 2022 ;

- Fixe les taux de la taxe, sans majoration, selon les modalités suivantes :
  - o 10 % la première année d'imposition
  - o 15 % la deuxième année d'imposition
  - o 20 % à compter de la troisième année d'imposition

- Donne tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint au Maire disposant d'une délégation dans le domaine concerné pour la bonne application des présentes.

## 05/ Attribution d'une subvention pour rénovation de façade (n° 15 rue Sainte-Brigitte).

Considérant les conditions d'attribution et les montants alloués à cette aide

communale ;

Subvention de 30 % du coût TTC des travaux plafonnée à :

- 100 € TTC/m<sup>2</sup> pour un ravalement lourd comprenant la réfection totale de l'enduit.
- 80 € TTC/m<sup>2</sup> pour le ravalement complet de la façade comprenant seulement des travaux de peinture.
- Un plafonnement de la subvention par façade à 4 000 € TTC.

M. DANI Michel a déposé une déclaration préalable (DP n° 08308119D0060) accordée le 1er août 2019 portant sur des travaux de ravalement de la façade de l'immeuble sis 15 rue Sainte-Brigitte à Montauroux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Attribue une subvention à M. DANI Michel telle que ci-après fixée, sous réserve de la complétude du dossier de demande de subvention et production de la facture acquittée.

Nom- Prénom	Immeuble Réf. Cadastre	Montant travaux (TTC)	Montant de la subvention à verser
M. DANI Michel	K 55	3 366 €	1 010 €

- Autorise le Maire à procéder au versement de ladite subvention à M. DANI Michel d'un montant de 1 010 €.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

## 06/ Attribution d'une subvention pour rénovation de façade (n° 9 rue Sainte-Brigitte).

Mme GHIGLIONE Annie a déposé une déclaration préalable (DP n° 08308119D0002) accordée le 29/04/2019 portant sur des travaux de ravalement de la façade de l'immeuble sis 9 rue Sainte-Brigitte à Montauroux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Attribue une subvention à Mme GHIGLIONE Annie telle que ci-après fixée, sous réserve de la complétude du dossier de demande de subvention et production de la facture acquittée.

Nom- Prénom	Immeuble Réf. Cadastre	Montant travaux (TTC)	Montant de la subvention à verser
M. GHIGLIONE Annie	K 55	2 002 €	600 €

- Autorise le Maire à procéder au versement de ladite subvention à Mme GHIGLIONE Annie d'un montant de 600 €.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

## 07/ Prescription de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. le maire présente les raisons pour lesquelles une seconde Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les évolutions du PLU qui vont être réalisées.

La réalisation du Plan Local d'Urbanisme entre 2015 et 2017 s'est établie à partir d'un Plan d'Occupation des Sols admettant de vastes étendues d'urbanisation diffuses (zones NB) qui ont été pour la plus grande part reclassées en zone naturelle dans le nouveau document d'urbanisme. Toutefois, conformément à leurs droits, de nombreux propriétaires ont obtenu dans l'intervalle de la réalisation entre le POS et le PLU des autorisations d'urbanisme qui sont mises en œuvre depuis.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

1. Autorise Monsieur le maire à engager, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée n°2 du PLU pour permettre les évolutions du Plan Local d'Urbanisme.
2. Définit les modalités de concertation suivantes :
  - Annonce de la mise à disposition du dossier par une parution dans le journal Var Matin avant l'ouverture de la consultation du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture.
  - Annonce de la mise à disposition du dossier par voie d'affiche en mairie.
  - Mise à disposition en mairie et sur le site Internet de la Commune du projet de Modification Simplifiée comprenant la délibération, une notice explicative et le projet de zonage du LUNDI 8 FEVRIER 2021 matin au VENDREDI 12 MARS 2021 après midi, soit une durée de 33 jours. Un registre permettant de consigner les remarques sera mis à disposition.
3. Transmission du projet de Modification Simplifiée aux Personnes Publiques requises.

### 08/ Acquisition de parcelles de terrain (section B 129 et 148) – Quartier du Clos de Roland et de l'Aubéguiers.

Vu la promesse de vente en date du 8 décembre 2020 entre la Commune de Montauroux et Mme CHRISTEN Lydia portant sur les parcelles cadastrées section B n° 129 (26 790 m<sup>2</sup>) et 148 (5 020 m<sup>2</sup>),  
Considérant que Mme CHRISTEN Lydia accepte de nous céder lesdites parcelles pour un prix de douze mille euros (12 000 €),

Considérant l'intérêt public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition des parcelles précitées au prix de douze mille euros (12 000 €), frais en sus à la charge de la Commune.
- Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques pour enregistrement.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

### 09/ Acquisition de parcelle de terrain (section I n° 3261) – Chemin du Collet de Bigarel.

M. et Mme MARC Gérard et Claire acceptent de nous céder la parcelle cadastrée section I n° 3261 d'une superficie de 192 m<sup>2</sup> pour un prix d'un euro (1 €).

La parcelle représente une partie de l'emprise du Chemin du Collet de Bigarel ouvert à la circulation publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition de la parcelle précitée, au prix d'un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des

hypothèques pour enregistrement.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

### 10/ Cession de parcelles de terrain (contre allées RD 562). Section G 1502 et 1509. Quartier le Plan Oriental.

Considérant le projet de réalisation des contres allées sur la RD 562 entre le giratoire de la Barrière et celui de Fondurane (en cours de réalisation) ; Deux parcelles de terrain cadastrées section G n° 1502 (79 m<sup>2</sup>) et n°1509 (65 m<sup>2</sup>) appartiennent à la Commune de Montauroux et constituent une partie de l'emprise nécessaire à ces contre allées.

La Commune entend céder ces deux parcelles de terrain cadastrées section G n° 1502 et n° 1509 d'une superficie respective de 79 m<sup>2</sup> et 65 m<sup>2</sup>, pour le prix de 150 € à la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la cession desdites parcelles selon les conditions et caractéristiques ci-dessus :
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente authentique en l'espèce et pièces afférentes, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif qui sera publié au bureau des hypothèques.

## QUESTIONS DIVERSES :

**QD1** : Avis sur dérogation au repos dominical entre le 1er février et le 28 février 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Emet un avis quant à la dérogation au repos dominical entre le 1er février et le 28 février 2021 pour l'ensemble des établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et des services
- Charge M le Maire de transmettre l'avis du conseil municipal aux services préfectoraux dans les meilleurs délais.

**QD2** : Motivation en faveur des langues régionales au sein de l'éducation nationale.

Dans le cadre du nouveau baccalauréat, les options facultatives ont un poids bien moindre qu'auparavant et ne peuvent être cumulées.

Un enseignement de spécialité « langue et culture régionale » a été créé mais il n'est ouvert dans aucun lycée de l'académie de Nice. Enfin, les élèves qui n'ont pas la possibilité de suivre des cours de langues régionales ne peuvent plus présenter cette langue en candidat libre alors que cette possibilité était donnée par la loi DEIXONNE depuis 1951.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins une abstention (M. Philippe DURAND-TERRASSON) :

- Sollicite un amendement de la réforme du lycée et du baccalauréat en faveur des langues régionales.

# CREAMANIA

COMMUNICATION

STRATÉGIE DE COMMUNICATION • CONCEPTION  
IMPRESSION • ENSEIGNE • SITE INTERNET • OBJETS PUBLICITAIRES

NOUVEAU : DIFFUSION AFFICHES, FLYERS, BROCHURES

T. 04 94 85 71 39 - WWW.CREA-MANIA.COM

# OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

A la demande de la Préfecture du Var, des contrôles ont été effectués dans certains quartiers de la Commune et vont se poursuivre tout au long de l'année. Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

## Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

Pour plus d'info : <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation de débroussailler

### Extraits de l'article 1

**En zone N (Naturelle, voir PLU) :** abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.

**\*Profondeur portée à 100 m :**  
- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF);  
- par arrêté municipal s'il y a lieu.



Dessin 1



Dessin 2

**En zone U (Urbaine, voir PLU) :** terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).

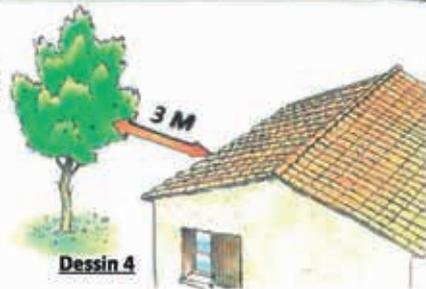


Dessin 3

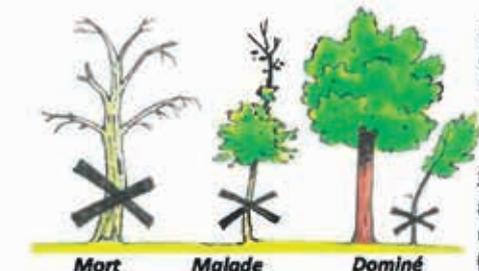
### Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).



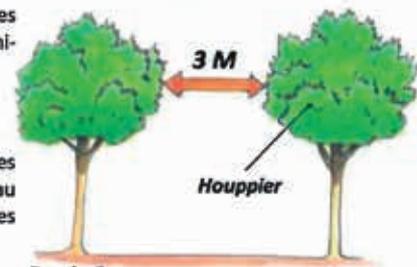
Dessin 4



Dessin 5

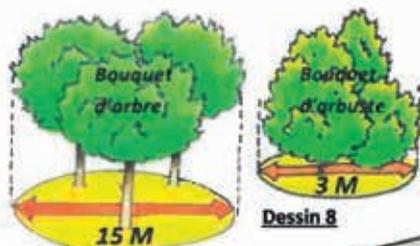
2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessins 6).



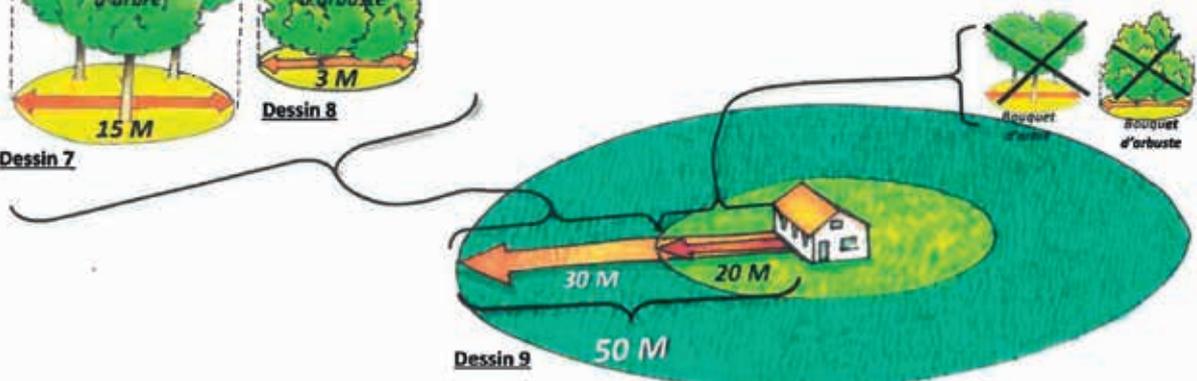
Dessin 6

4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).



Dessin 7

Dessin 8



Dessin 9

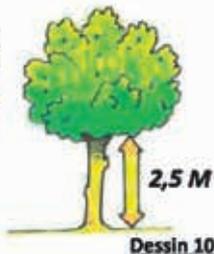
Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le code forestier (article L.134-6) oblige les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues, et dont vous faites partie, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines)

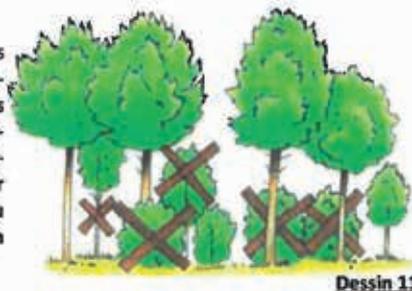
- la totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU en vigueur (plan local d'urbanisme),
- la totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement, - la totalité des terrains si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé des terrains dont vous avez la charge.

5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin 10).



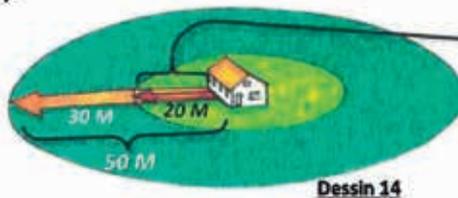
6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11).



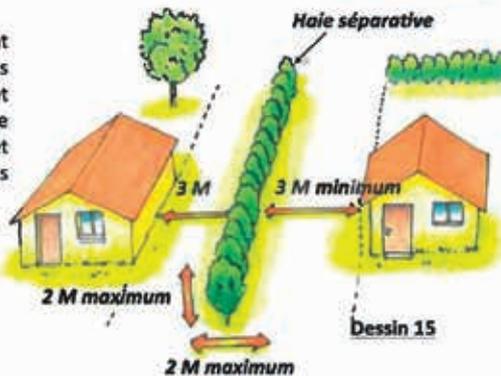
7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse (dessin 12).



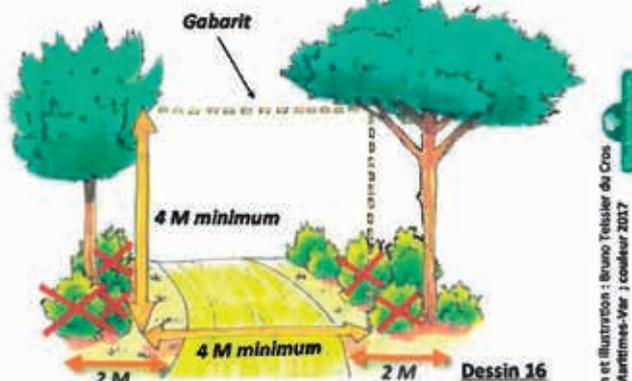
8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles (dessin 13), dans un rayon de 20 mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments (dessin 14).



9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 15).



10. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un gabarit de passage de 4 mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre (dessins 16).



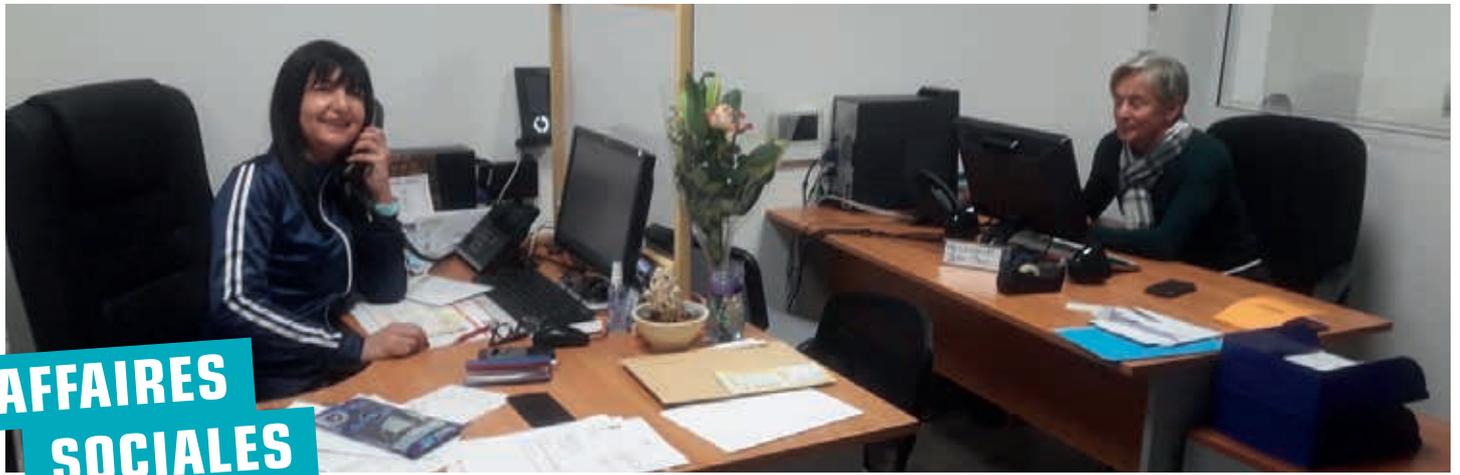
11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectuée par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu\*) (dessin 17).



\*Emplois du feu : consulter <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/ Environnement/Forêt/Emploi du feu/Réglementation de l'emploi du feu dans le Var.

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

Conception, réalisation et illustration : Bruno Teissier du Cros  
ONF pôle DFCI Alpes Maritimes-Var | couleur 2017



# AFFAIRES SOCIALES

**Chères Montaurousiennes, chers Montaurousiens,**

Le centre Communal d'Action Sociale vous souhaite à toutes et à tous encore un peu de courage et de patience. Nous espérons que la vaccination fera baisser les taux de malades, afin que nous retrouvions notre vie d'avant ! En attendant, respectons encore et encore les gestes barrières, le port du masque obligatoire, la distanciation, n'oublions pas que cela sauve des vies !

Le jeudi 25 février réunion des CCAS autour de Mr Bernard Henry, Maire de Fayence et Vice-Président chargé du social et de la santé. À l'heure où je vous parle, notre territoire va accueillir un centre de vaccination intercommunal au gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre à Fayence.

**L'ORGANISATION DU CENTRE EST LA SUIVANTE :**

- La Communauté Professionnelle Territoriale de santé (CPTS) a la charge de l'organisation de la vaccination
- La CCPF porte la partie logistique avec le concours du groupement des acteurs et professionnels de santé (GAPS)
- Les communes mettent du personnel administratif nécessaire au fonctionnement du centre

Pour la réussite de l'opération les CCAS auront un rôle à jouer car ils constituent le meilleur relais vers les personnes âgées, premières concernées par cette phase de vaccination.

Cette réunion à deux objectifs :

- Donner à chaque CCAS le même niveau d'information sur le centre de vaccination
- Définir ensemble une méthode d'accompagnement des bénéficiaires du centre

**LE RAM (RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS) EN PAYS DE FAYENCE**

Pour donner suite à de nombreuses demandes, le Relais d'Assistants Maternels a souhaité tester la mise en place d'ateliers (parents / enfants) pour les moins de 4 ans afin de profiter d'un moment d'échange et de partage autour du jeu, dans un lieu convivial et adapté au développement de l'enfant.

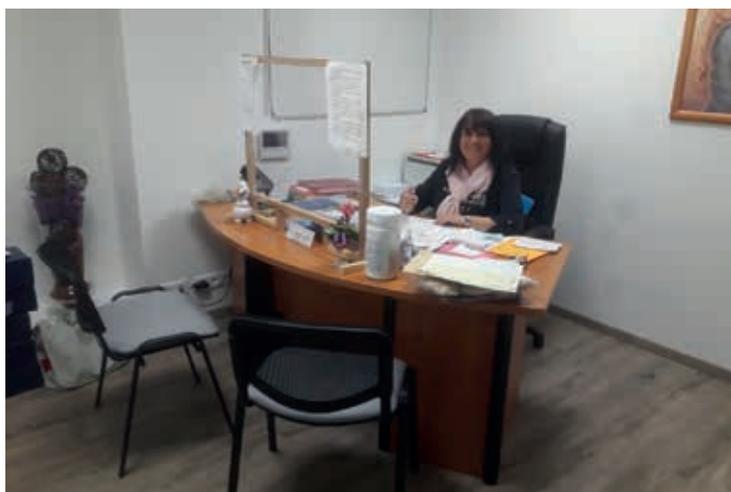
Avec une fréquence d'une fois par mois, ces ateliers rencontrent un véritable succès et les familles échangent entre elles et les enfants se préparent doucement à la vie en collectivité autour d'activités diverses (peinture, transvasement, motricité : éveil sensoriel etc...)

Ce sont des moments d'émerveillement et de joie, les préparant ainsi à la rentrée à l'école maternelle !

**WEBINAIRE CARSAT SUD EST**

APPELS A PROJET 2021, le jeudi 25 février

Ce Webinaire est l'occasion de partager les projets communs et les attentes pour cette nouvelle année !



**JG TERRASSEMENT**  
GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SCEPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

Devis Gratuit 

**Jérôme GIORDANENGO**  
06 07 16 19 64 - MONTAUROUX  
jerome.giordanengo@wanadoo.fr

**VOTRE PUBLICITÉ**

---

**ICI?**

**04 94 85 71 39**

### L'ÉPAHD DES AMANDIERS :

Tous les Séniors désireux de se faire vacciner, ont reçu la première injection du vaccin contre la covid19.

Je leur souhaite tout plein de belles et bonnes choses pour cette année 2021, ainsi qu'à tout le personnel dévoué.

### PLACES EN EPAHD - URGENCE CORONA :

Marion Leblanc Pôle action sociale - Retraite Plus  
Ligne directe : 01/85/08/62/63

Numéro vert gratuit : 0 800 941 340

Afin de faire face aux mesures de confinement et dans le respect des directives sanitaires, Retraite Plus a mis en place une ligne d'urgence pour trouver une solution rapide à nos aînés qui sont dans l'obligation de trouver une place en EHPAD, même pour un séjour temporaire. Retraite Plus s'est mis en contact avec des établissements qui assurent encore des admissions sous haute surveillance, de ce fait ils disposent en temps réel des disponibilités d'accueil des établissements selon la région et le profil médical de la personne âgée.



### ALERTE SMS

Sur l'initiative de l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale, il a été mis en place une alerte SMS informant tous nos aînés de 75 ans et plus, sur les activités du service et notamment sur la perspective d'un centre de vaccination Anti Covid 19 sur le canton. Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez cette alerte SMS sur votre mobile, il vous appartiendra de vous inscrire au CCAS de Montauroux au 04 94 84 55 49 aux heures de bureaux soit de 9h à 12h et de 14h à 17h.

### DONS DU CCAS

Le Centre Communal d'action sociale a décidé avec l'accord de Mr le Maire Jean Yves Huet de faire un don de 1000€ à chacune de ces trois associations qui œuvrent sans relâche sur tout le canton ainsi que pour le CCAS

- Le Relais Solidarité
- Aux Coeurs des Saisons
- La Croix Rouge

Mille mercis pour tout le travail accompli au profit des plus démunis. Merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps, de leur présence, de leur écoute, de leur compassion, de leur générosité et de leur soutien, tant de personnes en ont besoin !

### REINTEGRATION DES LOCAUX :

L'équipe du CCAS a réintégré ses locaux rénovés et sécurisés.

Les travaux de rénovation du CCAS ont porté sur :

- La redistribution intérieure des locaux
- L'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite
- La création de toilettes pour personnes à mobilité réduite
- La réfection de l'électricité
- L'agrandissement de la surface d'accueil dans l'entrée
- Le remplacement de la porte d'entrée par la pose d'un châssis vitré et d'un rideau métallique électrique
- L'installation d'une pompe à chaleur réversible pour le chauffage et le rafraîchissement
- Ventilation mécanique contrôlée en RDC
- Pose de revêtement de sols
- Peinture des locaux

L'ensemble de ces travaux a été effectué d'une part par des entreprises locales et d'autre part par les services techniques municipaux qui en ont assuré également la Maîtrise d'œuvre.

Cette rénovation a permis la mise aux normes des locaux pour leur accessibilité et de créer deux bureaux, une salle d'attente séparée permettant plus de confidentialité dans le traitement des demandes des usagers du CCAS.

Merci à toute l'équipe des services techniques, notamment à tous les agents qui se sont impliqués avec professionnalisme dans cette mission, par leur aide précieuse pour notre déménagement et notre réaménagement, toujours avec le sourire, et la bonne humeur ! Merci à toi David LEROY, merci à toi Jean RABINO, merci à toi Sébastien LAME, merci à toi Aurélien BARGIBAND, merci à toi Michel MARTINI, et à Mr Pascal MENING, ainsi que Mr Joan VIOLA, pour la partie informatique, sans oublier Mr le Maire Jean Yves Huet qui a permis que cette rénovation se réalise !

**Michèle Froment Dufour**

*Adjointe déléguée aux affaires sociales*

**E. Leclerc**  
**MONTAUROUX**  
8H30 - 19h  
8H00 - 18H00 LE DIMANCHE

**GALERIE DU VALLON 9H - 19h00**

espace culturel  
parapharmacie  
Presse

Brasserie **LE PETIT VAROIS** - Salon de Coiffure **ORIGINE**  
Parfumerie **NOCIBE** - Pressing **CLEAN SERVICE**  
Garage automobile **BEST DRIVE**

**Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41**

**s3em**  
électricité  
ABC dépannage

**Particuliers & Professionnels**  
Électricité bâtiment et industrielle.  
Courants faibles  
Chauffage électrique intégré  
Automatismes de portails  
Equipements téléphoniques d'immeubles

**Tél. 04 94 99 20 92**  
s3em.abc@orange.fr - Centre commercial BPA  
RD562 Le Plan Oriental - 83440 MONTAUROUX



## AFFAIRES SCOLAIRES

### VACANCES DE FÉVRIER AU CENTRE DE LOISIRS

L'accueil de loisirs de Montauroux a ouvert ses portes pour les vacances d'hiver du 22 février au 5 mars 2021 avec pour thème «carnaval : le roi des animaux». Nous avons accueilli une centaine d'enfants chaque jour. Tout en respectant le protocole sanitaire, nous avons pu réaliser diverses activités : luge et batailles de boules de neige à l'Audibergue, kart à pédale, visite et ballade à poney à la ferme d'Idefix de Bagnols-en-Forêt, chasse au trésor et course d'orientation à la base nature de Fréjus. L'école de cirque Capella est venue initier les enfants d'élémentaire au jonglage et l'acrobatie. Un atelier cuisine mis en place par Sandrine Benhamou-Durendeu diététicienne nutritionniste et offert par le groupe Interfel a ravi les enfants qui ont pu ramener chez eux leurs délicieuses créations culinaires. Anguléïa spectacles a présenté son spectacle musical «Mielline l'abeille» afin de sensibiliser les enfants sur ces insectes sociaux très organisés. Pour clore ses vacances, l'incontournable journée CARNAVAL appréciée de tous les enfants ! Rendez-vous aux vacances de printemps pour de nouvelles aventures...

### L'équipe d'animation



### DES CHANGEMENTS À L'ÉCOLE DU LAC...

L'Académie a accepté l'ouverture d'une classe à l'école primaire du Lac. Il y aura ainsi 9 classes à la rentrée 2021-2022 de la petite section au CM2. Cette école qui peut être agrandie devrait accueillir pas moins de 230 élèves en septembre.

Comme nous l'avons évoqué dans le bulletin municipal précédent, nous avons anticipé ce changement en démarrant l'étude de l'agrandissement de l'école. Cette école conçue pour 6 classes à l'origine, en compte désormais 8. Le travail consiste donc à agrandir l'établissement à la fois pour la rentrée mais aussi pour les années à venir.

Il est donc prévu d'ajouter un nouveau bâtiment dans lequel se situera 2 classes, des sanitaires ainsi qu'une salle de motricité. Cela permettra dans le bâtiment existant, côté maternelles, de transformer la salle de motricité en salle de classe et de garder une cohérence sur la répartition des classes et des élèves dans l'école. Mais il est prévu également d'adapter l'existant, il faut donc agrandir le dortoir et les sanitaires des maternelles, le réfectoire et la cour de récréation qui sont devenus trop petits. C'est un projet important et un budget conséquent pour la commune, la réflexion se fait donc en concertation avec les différents services municipaux et les enseignants pour être au plus juste des attentes et des besoins.

### RAPPEL : INSCRIPTIONS SCOLAIRES

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant à l'école : pour une entrée en Petite Section (PS) de maternelle ou pour une entrée au Cours Préparatoire (CP) uniquement. Les inscriptions ont lieu en mairie au service scolaire sur rendez-vous uniquement.

**Laurence Bernard**

*Adjointe aux affaires scolaires,  
périscolaires et jeunesse*



## LA DÉFENSE

### LA MARSEILLAISE

Le 25 avril 1792, le maire de Strasbourg Philippe-Frédéric de Dietrich demande à un de ses amis le capitaine du génie Claude-Joseph Rouget de Lisle de composer un hymne pour stimuler l'ardeur des soldats, qui partent défendre la patrie en danger. L'heure est grave car dès le lendemain arrive la nouvelle de la déclaration de guerre au roi de Bohême et Hongrie. Dès le 29 avril, Rouget de Lisle fait distribuer son « chant de guerre pour l'armée du Rhin » à toutes les troupes Françaises. Paradoxalement, ce n'est pas l'armée du Rhin qui lancera cet hymne mais un bataillon de 517 volontaires fédérés, qui, à Marseille, se prépare à aller renforcer les défenses parisiennes. Le 22 Juin, ils incitent un jeune officier François Mireur à terminer son discours en entonnant ce chant inédit, qui captive son auditoire. Les journaux en éditent les paroles, qui seront reprises par la foule le 10 août 1792 lors de l'assaut du palais des Tuileries où réside la famille royale. Sa popularité est telle que le ministre de la guerre Joseph Servan demande au général Kellermann de faire chanter solennellement cet hymne appelé désormais « La Marseillaise » pour célébrer la victoire de Valmy le 20 septembre 1792.

La Marseillaise devient chant national à partir de 1795 mais sera abandonnée par Napoléon Ier puis par les rois Louis XVIII et Charles X qui l'interdisent. Elle ne sera pas reprise par Napoléon III et il faudra attendre 1879 pour que la 3<sup>ème</sup> République la consacre hymne national en même temps que le 14 juillet comme fête nationale.

Si pendant sa période d'interdiction en France, elle fut reprise pendant les journées révolutionnaires de 1830, 1848 et 1870, elle est ressentie comme un hymne à la liberté dans le monde entier. Les ouvriers américains la chantent en 1886 pendant une longue période de grève, tout comme les étudiants chinois révoltés en avril 1989 sur la place Tiananmen à Pékin.

Les plus anciens se souviennent certainement du 14 juillet 1989 où, pour le bicentenaire de la Révolution, la foule massée sur les Champs Elysées a entendu la cantatrice américaine Jessye Norman, drapée de tricolore, entonner la Marseillaise.

Depuis septembre 2005, la Marseillaise doit être apprise à l'école et, au cours de ces dernières années, elle fut chantée spontanément lors des grands rassemblements populaires après les attentats terroristes de Nice et Paris. Aussi, elle fait partie de notre patrimoine et, à ce titre, ne doit pas être modifiée afin de conserver son souffle et son appel pour la liberté.

**Philippe Vizier**

*Président des Anciens Combattants du Pays de Fayence*



### UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE

**Cinquantième de la bataille de la Marne et de la rencontre extraordinaire de mon père.**

Ce jour du 6 septembre 1964 le Général de Gaulle se rendait à sa commémoration. Mais auparavant, il fit un détour...

J'étais chez mes parents à la Ferté Gaucher, quand le cortège s'est arrêté devant notre maison. Le Général est descendu de sa voiture, ainsi que les journalistes qui suivaient. Je reconnais parmi eux M. Combrisson de l'AFP située Place de la Bourse à côté de mon lieu de travail, rue de la Bourse.

Surpris de me voir là, je lui expliquai que c'était mon père que le Général voulait saluer. Il y avait quatre gardes du corps, dont M. Djouder et M. Roger Tessier, qui vient de décéder en ce début d'année. Mon père, alors caporal, avait fait la rencontre de son supérieur le lieutenant de Gaulle au sein du 33<sup>ème</sup> régiment d'infanterie d'Arras en 1914.

Ils ont lié amitié et toujours entretenu une relation épistolaire.

**Monique Borcetto,**

*15 février 2021*

# IMMORTEL CHRISTIAN DIOR

Dans toutes les grandes métropoles du monde vous trouverez une boutique Christian DIOR. 63 ans après sa mort, son nom, synonyme de luxe et d'excellence, suscite toujours une certaine fascination pour un public en quête de rêve. Pour expliquer un tel engouement et une telle longévité, il convient de rappeler les étapes qui ont conduit Christian DIOR vers une notoriété à l'échelle mondiale et que Montauroux a pu pendant quelques années en servir de cadre.

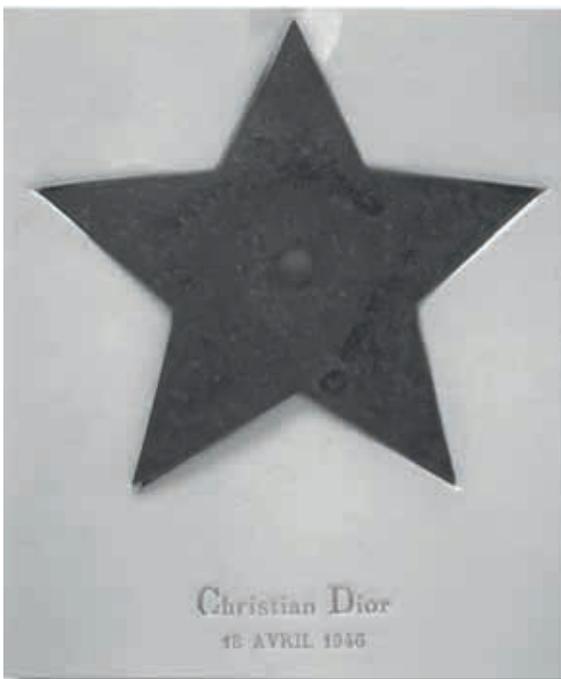
C'est le 27 février 1947, que Christian DIOR passe de l'ombre à la lumière. L'année précédente Marcel BOUSSAC, magnat du coton, a découvert ses dons et a cru en son génie. Il finance sa maison de haute couture au 30 avenue Montaigne à Paris et c'est là que Christian DIOR y présente sa première collection « Corolle ». Le succès est immédiat, les Etats-Unis le réclament et il s'y rend pour imposer et labéliser sa marque « Newlook ». La haute couture ne lui suffit pas ; pour lui le parfum est un indispensable complément pour la femme élégante. Il crée la Société des parfums Christian DIOR et « Miss DIOR », dédié à sa sœur Catherine, en sera la première composition suivie les années suivantes par Diorama, Diorissimo, Diorella. Pour chacun d'entre eux, il porte une attention particulière à leur flacon, veillant à ce que leur forme, leur style, leur composition les rendent aussi désirables que leur contenu.

En 1950, Christian DIOR achète sur 80 hectares de terre agricole le Château de la Colle Noire pour se rapprocher, d'une part de son père et de sa sœur Catherine installés à Callian depuis la guerre, d'autre part de Grasse, capitale mondiale des parfums. C'est donc une personne mondialement connue et sans cesse sollicitée qui s'installe à Montauroux. Pendant 3 ans, il transformera ce qui est une vieille bâtisse sans confort en une demeure à son image. De plus, il procèdera à de nombreuses plantations, des vignes, des arbres fruitiers, des plantes vivaces, des fleurs car il aime profondément la terre. Il a aussi la surprise de s'apercevoir qu'avec l'acquisition du Château de la Colle Noire, il est devenu également propriétaire de la chapelle Saint Barthélemy laissée à l'abandon depuis de nombreuses années. Il en commence la restauration et en 1953 la donne à la commune à condition qu'elle poursuive les travaux. L'impulsion est donnée, la chapelle revit et en 1958 son intérieur est classé aux monuments historiques.

Malgré toutes ses occupations, Christian DIOR tient à participer à la vie de la commune. On le retrouve souvent, sur la place du Clos devisant avec le maire Camille PAUC et le Père BEAL. Président d'honneur du comité des fêtes, il participait régulièrement aux manifestations, défilant dans les rues de Montauroux. Il fréquentait assidûment le restaurant « la Tonnelle » et recevait à la Colle Noire aussi bien le monde artistique que les montaurousiens. C'est la raison pour laquelle son décès brutal en octobre 1957 a été durement ressenti par la population massée dans et devant l'église pour ses obsèques.

Montauroux n'a pas oublié Christian DIOR. Les associations ASERP, ACEV, Montauroux on l'M font vivre la Chapelle Saint Barthélemy, tandis que la Maison DIOR Parfums nouveau propriétaire du Château de la Colle Noire, y apporte sa contribution en finançant la restauration du tabernacle, alors qu'au firmament brille éternellement l'étoile fétiche de Christian DIOR.

**Philippe Vizier**



*Christian Dior sur la place de Montauroux.  
A gauche de la photo, l'abbé Béal, et Monsieur le Maire Camille Pauc.  
(Photo appartenant à Mme Rosemarie Bouge)*

# LA RESTAURATION DU TABERNACLE



LA CHAPELLE SAINT BARTHÉLEMY fait partie d'un ensemble castral datant du XIII<sup>e</sup> siècle comprenant un logis et une chapelle, démolis en 1592. Confiée aux Pénitents Blancs de l'Annonciation, la chapelle est reconstruite grâce à une souscription des Montaurousiens et achevée en 1638. Dédiée à Saint Barthélemy, elle abrite un superbe témoignage d'un peintre emblématique de la région, François Mimault. Datable vers 1610, reprenant les traits d'Henri IV, le tableau du maître-autel comporte aussi une Annonciation, le thème marial se retrouvant dans tout le décor peint. Changeant à plusieurs reprises de propriétaires, la chapelle devint la propriété de Christian Dior lors de son acquisition du château de La Colle Noire en 1950 (appartenant désormais à la Maison Dior Parfums). Donnée à la commune en 1953, la chapelle est classée Monument historique depuis 1958.



Etat avant le vol de 1987.

LE RETABLE de gypserie date des alentours de 1640. Dédié à N.-D. de l'Annonciation, son dessin n'est pas sans lien avec l'œuvre de François Mimault. Le riche décor végétal témoigne de l'influence d'Aix quand la couleur évoquant la terre cuite est due à l'utilisation de la terre rouge locale.

L'AUTEL en bois sculpté, datable de 1748, était à l'origine doré et placé dans l'église paroissiale. Transporté dans la chapelle en 1843, toujours doré, c'est après 1906 que fut réalisé l'actuel décor de faux marbre. Sa rocaille asymétrique flanquée de longues palmes permet de l'attribuer au sculpteur toulousain Jean Billet.

LES DÉCORS PEINTS ornant l'ensemble de la chapelle ont été réalisés entre 1755 et 1760. Les tableaux sont consacrés à la vie de la Vierge, de la Visitation à la Pentecôte. La voûte commémore le mariage de la Vierge. S'agit-il d'un indice sur l'origine de ce décor unique : une union prestigieuse célébrée dans la chapelle ?

LE TABERNACLE en bois doré, exécuté en 1716 par le sculpteur grassois Antoine Hodelin, adapté et transféré à la chapelle St. Barthélemy, témoigne de la splendeur de l'ancien autel de l'église paroissiale remplacé en 1748.

Son ornementation évoque sur une échelle réduite le décor du retable du Rosaire également exécuté par Hodelin et toujours en place dans l'église de Montauroux.

En 1906, les niches abritaient encore les statuettes de l'Ecce Homo, à droite Saint Paul et Saint André, à gauche Saint Pierre et Saint Barthélemy. En 1987, c'est la porte centrale qui est volée. Les soustractions continueront avec, en juillet 2003, le vol du couronnement et des statuettes latérales.

Une restauration complète du tabernacle a été menée en 2019 ; en 2020 c'est l'éclairage extérieur de la chapelle qui a été entièrement rénové grâce aux mécénats de Christian Dior Parfums.



Avant/Après la restauration de 2019.

# LOISIRS ET FÊTES

Comment une Association peut-elle survivre tout en respectant les directives qui limitent aussi bien les réunions que les activités de loisirs culturelles et sportives en salle ? Toutefois, L.F. est toujours prête à rebondir et à s'adapter, en respectant les consignes sanitaires. La fin de son Championnat de Tennis s'est soldée par la remise du « Trophée Jeannot Pasquet » au gagnant M. Eric Pellegrin. Le match qui l'opposait à son finaliste M Williams Roumier a régalé les quelques spectateurs présents. M. Serge Koster, ancien Président de l'ASL et initiateur de la construction des tennis a pu remercier les participants ainsi que des organisateurs du Tournoi Greg Noblet & par Katia Veyssièrre pour leur réussite commune.



Les ateliers EQUILIBRE PIED (cycle de 3 mois) en partenariat avec la Fédération Sports Pour Tous et les caisses de retraite, se sont terminés (en plein air) fin janvier. Ils ont rencontré un vif succès de la part des participants du 3ème âge soucieux de leur santé et de recevoir des conseils adaptés afin d'initier de nouveaux réflexes dans leur vie de tous les jours. A la suite, afin de garder un lien social et toujours dans la bonne humeur, des cours de gym adaptés sont proposés gratuitement par Katia, notre animatrice Sport Santé, à ses participants. Une 2ème session devrait voir le jour afin de faire bénéficier d'autres seniors à garder la forme et à lutter contre la sédentarité, au travers des séances et ateliers à thèmes. (C'est ouvert à tous, vous pouvez vous renseigner auprès de l'association).



Des cours d'initiation au tennis ont été proposés pendant les vacances d'hiver, pour nos petits adhérents privés de leurs activités en salle. L'initiative a été fortement appréciée.

Quant à nos autres événements pour animer notre beau quartier Des Estérêts, nous avons hâte de pouvoir vous y retrouver. Entre les conférences pour les amateurs et passionnés, les activités culturelles, les soirées à thèmes, ainsi que la réouverture de notre bibliothèque qui a bénéficié d'un lifting grâce à ses bénévoles afin de rendre ce lieu plus accueillant, ainsi que les autres projets auxquels vous pouvez participer.

[www.lesesteretsdulac.fr](http://www.lesesteretsdulac.fr) Mail : [contact@lesesteretsdulac.fr](mailto:contact@lesesteretsdulac.fr) 06.65.33.42.01 .

RDV sur Facebook (page) « Loisirs et Fêtes aux Esterets du Lac ».

Les membres du Conseil d'Administration vous remercient de votre lecture et espèrent vous retrouver en bonne santé ! Loisirs et Fêtes est un Espace de Vie Sociale (agrément de la CAF du Var).



**Nous transmettons l'hommage que nous rendons à Daniel Delsol, le 1er Président de Loisirs et Fêtes, qui nous a quittés à 85 ans cette année, décoré de la Médaille d'Honneur de la ville pour ses 80 ans, par notre Maire JY Huet.**

« Cher Daniel, (...) Tu as été le créateur en 1989 de « Loisirs et Fêtes » avec les premiers habitants bénévoles, (...). Tu as été l'animateur de la vie sociale, faisant émerger une véritable communauté villageoise au travers des actions que tu as impulsées avec une équipe de bénévoles : les nombreuses fêtes régulières qui continuent toujours, comme le Beaujolais, Halloween, Noël, le 14 juillet et le 15 août qui rythmaient nos saisons et développaient la solidarité entre ses habitants. (...) Tout ceci a permis aux Estérêts du lac de devenir le quartier de Montauroux que nous connaissons maintenant.

Et puis, la création d'équipements, comme la salle de musculation et la bibliothèque de quartier qui ont fait de Loisirs et Fêtes, avec la MPT, l'une des deux plus importantes associations de la Commune de Montauroux. Tu t'es donné sans compter à cette vocation qui, certes, a occupé une grande partie du temps de ta retraite, mais t'a permis d'accéder à la plénitude du partage, à quelque chose de plus grand qui réunit des gens séparés. C'est l'art de communiquer dans un éloge de la vie et de l'immédiat.

Adieu Daniel, merci. Tu restes dans notre cœur. »

**Jean-Michel Gerassi,**  
*Président d'Honneur de Loisirs et Fêtes*

**TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H**  
**MARCHÉ À MONTAUROUX** Sur la place du Clos Face à la Mairie



**MONTAUROUX MARKET** Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall

# LA CRÈCHE DES ESTÉRÊTS

Créée en 2015 au cœur du quartier des Estérêts du Lac, la crèche Les Bambins est une crèche collective à gestion parentale. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de professionnelles mais les parents s'impliquent bénévolement à la gestion administrative et financière de la structure par l'élection d'un Conseil d'Administration. Ainsi, les parents sont acteurs de la structure et participent au fonctionnement quotidien de la crèche dans un cadre convivial et ludique.

La Crèche des Bambins est une structure à taille humaine pouvant accueillir jusqu'à 20 enfants de 5 mois à 3 ans révolus. L'équipe veille à répondre au bien-être et aux besoins individuels de l'enfant. Ainsi, les enfants s'épanouissent chacun à leur rythme et apprennent l'autonomie ainsi que la vie en collectivité.

Ce projet est soutenu par les mairies de Montauroux et des Adrets de l'Estérel. Nous tenons à renouveler nos remerciements pour leur soutien, leur gentillesse et leur réactivité.

L'équipe est composée actuellement de 9 professionnelles extraordinaires et dynamiques : Mme Dominique Blazy, Infirmière et Directrice de la crèche, remplacée actuellement par Mme Bérengère Ginoux, Infirmière.

Mme Sylvie Castelot, Educatrice de Jeunes Enfants

Mme Doriane Cohn, Auxiliaire de puériculture, Mmes Amélie Ledger, Charlotte Hermant, Meryl Dumesny ; Titulaires d'un Cap Petite Enfance

Mme Stéphanie Bertrand, Agent de cuisine  
Mme Francine Fourre, Agent d'entretien

Nous souhaitons encore à Mme Ouafa Bouroumi, Auxiliaire de puériculture, la plus belle réussite dans son nouveau projet professionnel suite à son départ le mois dernier.



Suite à la crise sanitaire, les règles d'hygiène ont été renforcées. Toute l'équipe a su rapidement s'adapter aux nouvelles consignes sanitaires. Cette année encore, de nombreuses activités adaptées ont contribué à l'éveil pédagogique de nos enfants (théâtre, peinture, dessins, initiation au yoga, décoration du Sapin de Noël, fête de l'automne, cuisine, bricolage et tant d'autres.)

L'aménagement des espaces est régulièrement amélioré et de nombreux travaux ont été réalisés afin d'améliorer la sécurité et de favoriser l'autonomie de l'enfant. Depuis le mois de janvier, nos bambins savourent de nouveaux repas « bio » livrés par le groupe Elior au plus grand bonheur de tous.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (sauf jours fériés) dont 6 semaines de fermeture programmées à l'année.

Ce mode de garde vous intéresse ? Il nous reste encore quelques places pour vos bambins.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 04.94.99.17.65 ou par mail [lesbambinsdesesterets@yahoo.fr](mailto:lesbambinsdesesterets@yahoo.fr).

**VOS CONSEILLERS EN IMMOBILIER SPÉCIALISTES  
SUR MONTAUROUX ET SES ALENTOURS**



ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER.

[iadfrance.fr](http://iadfrance.fr)



**Norbert CHAVE**  
06 76 11 37 78



**Barabara CUCH**  
07 64 20 19 70

**Concrétisons ensemble  
votre projet immobilier**

**ACHAT-VENTE**

-  Réseau de proximité
-  Honoraires adaptés
-  Large diffusion des annonces
-  Recherches personnalisées

**AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT**

# PFAUE : PAYS DE FAYENCE, ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU

[www.usagerseaupaysdefayence.fr](http://www.usagerseaupaysdefayence.fr)

## L'eau en Pays de Fayence a maintenant une association d'usagers :

L'eau en Pays de Fayence, c'est une longue histoire depuis l'aqueduc romain de la Siagnole (qui date d'Auguste)... Bref un sujet à l'ordre du jour depuis près de 2000 ans, et qui le sera probablement encore plus dans les années à venir.

Depuis le premier janvier 2020, la communauté de communes est en charge de la compétence de la gestion de l'eau (et de l'assainissement). Elle a créé une « régie de l'eau » en lieu et place des régies communales pour l'ensemble des habitants. Le département lui a remis les prérogatives d'organisation des eaux de la Siagnole (et d'autres forages complémentaires) qui alimentent cette régie ainsi que les communes du Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) pour partie seulement et quelques « gros clients » comme le golf de Tourrettes, le domaine de Camiole. Une société publique locale (SPL) succède à E2S.

Bref, s'annonce un gros travail, d'organisation, d'entretien, de rénovation, de facturation, dans lequel les utilisateurs doivent pouvoir faire valoir leurs points de vue.

C'est donc bien naturellement que s'est créée l'association PFAUE, en toute indépendance de la communauté de Communes, mais en accord avec elle, puisque nous disposons d'un siège au Conseil d'exploitation de la Régie, organe consultatif.

Renouvelé en septembre 2020, son Conseil d'Administration a rédigé un projet associatif en 3 axes :

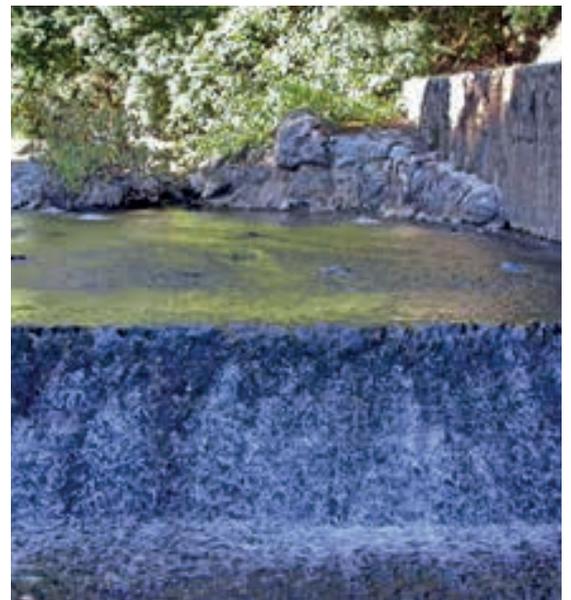
Axe 1 : collecte d'informations : analyse, synthèse, et formulation de propositions

Axe 2 : organisation de l'information et communication au service des usagers, personnes physiques et personnes morales, et décideurs.

Axe 3 : être connu et reconnu par les usagers et les décideurs pour les actions menées au service du Bien Commun

Notre association, indépendante et constructive, est déclarée en préfecture (loi 1901) ; elle se veut une interface crédible entre les élus et les usagers, pour les représenter dans la gestion de ce formidable « Bien Commun » dont l'importance (changement climatique, pression démographique, reconquête terrains agricoles) ne cesse de croître. Rejoignez-nous !

PFAUE encourage les citoyens du Pays de Fayence à adhérer (10 € par an), pour s'informer solidement, entretenir un dialogue constructif avec nos décideurs, et participer à la construction de notre avenir.



Notre site web ([www.usagerseaupaysdefayence.fr](http://www.usagerseaupaysdefayence.fr)) est en service, vous y trouverez toutes les informations sur l'association, ses objectifs, son plan de travail ainsi que le formulaire d'adhésion et toutes sortes d'informations sur le cycle de l'eau, sa production, distribution, assainissement, les dossiers en cours... Par exemple, vous pourrez constater que la communauté de communes a regroupé les emprunts de plusieurs collectivités ; elle les a renégociés, en profitant des faibles taux actuels : c'est ainsi que Montauroux économise les montants substantiels de près de 100.000 € : le gain sur l'emprunt eau est de 25 778,63€ ; le gain sur l'emprunt assainissement est de 73 283,79€.

Ou bien (autre exemple) vous pourrez consulter un rapport décrivant l'état peu satisfaisant du réseau de distribution d'eau potable : certaines communes perdent jusqu'à 40 % de l'eau entrante.

Au programme : une visite technique des sources de la Siagnole, qui fournissent 80% de notre eau, avec un traitement minime (et très peu cher) ; une journée grand public sur l'équilibre « ressources en eau /// emploi de l'eau » en Pays de Fayence, et perspectives : devant l'évolution des modes de consommation, le changement du climat, l'arrivée continue de nouveaux habitants ... continuera-t-on d'avoir assez d'eau ?

## LES LIEUX CULTURELS « NON ESSENTIELS »

REOUVERTURE DU CINEMA, REPRISE DES ACTIVITES, COUVRE-FEU A 21H00, RE-CONFINEMENT, COUVRE-FEU A 18H00 ET APRES..., CE SERA QUAND ?

Contrairement au vieil adage qui dit que les jours se suivent et ne se ressemblent pas, 2021 semble démarrer sur le même schéma que 2020 s'est terminé.

A la lecture de l'article paru dans le Magazine de Montauroux « Mon Village » N° 79 de janvier 2021, page 22, vous avez pu lire une phrase à la fin du 2ème paragraphe qui disait :

« Nous avons rouvert le cinéma à partir du 16 décembre, mais dans quelles conditions !!!, nouveau couvre-feu, dernière séance avant 21h00 et toujours rien pour nos activités culturelles et sportives ».

Cette information a été contredite par les décisions du gouvernement, de ne pas rouvrir les lieux culturels au 15 décembre, contrairement à ce qui avait été annoncé, parce que « NON ESSENTIELS » mais au moment de la rédaction de l'article (fin novembre 2020), nous n'avions aucune information sur ce point, nous en sommes désolés.

Cette fois nous ne donnerons aucune date, et ceci pour 2 raisons, la 1ère c'est pour éviter une fausse information, identique à celle décrite ci-dessus à la date de la rédaction de cet article (fin février 2021) et la seconde qui est de loin la plus importante, c'est que nous n'avons aucune visibilité ni aucune information d'une possible et éventuelle date de reprise du cinéma et des activités culturelles et sportives proposées par la MPT.

Vous pouvez néanmoins continuer à nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram comme sur le site de la MPT où il y a régulièrement des informations concernant le cinéma et les activités qui sont publiées.

Malgré cette période difficile et de grande morosité que nous traversons, l'équipe de la MPT travaille sur quelques projets dont nous vous parlerons dès que ceux-ci seront plus élaborés et plus aboutis.

De l'espoir naît la force. L'espoir, c'est l'attente d'un événement futur dont la réalisation est incertaine. L'espoir, c'est aussi quand on n'accepte pas le présent, et que l'on se projette dans un futur que l'on désire meilleur. Dans ce sens l'espoir est positif car il permet de se battre pour obtenir le but fixé. C'est ce que nous nous employons à faire.

Continuez à prendre soin de vous, de vos proches et de ceux que vous aimez.



Le Cité - Événements -  
Activités culturelles et sportives  
www.mpt-montauroux.com



**Le Comptoir Paramédical** Pro & Particuliers  
Vente Location de matériel médical  
508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN  
lecomptoirparamedical@gmail.com - Tél./ Fax 04 94 76 17 22

**SARL MGM - Gilles MANGINO**  
Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations  
Aménagement Extérieur  
Dallage / Carrelage / Clôture  
Port. 06 16 19 33 40 / 04 94 76 59 93 - 83440 CALLIAN

11 - 16  
OCTOBRE

## CINÉ FESTIVAL UNE NOUVELLE ÉDITION EN PRÉPARATION

### Ciné-Festival en Pays de Fayence 11 au 16 octobre 2021

#### LA COMPÉTITION EST DE RETOUR

Alors que nous ne savons pas encore quel sera notre avenir face au virus qui circule encore beaucoup aujourd'hui, et donc quelles seront les décisions gouvernementales, toute l'équipe du Ciné-Festival s'est mise au travail afin de préparer le «rendez-vous cinéma» tant attendu par tous les cinéphiles de la région.

C'est donc avec beaucoup d'espoir et d'enthousiasme que nous accueillerons, en principe, notre public au Festival qui se déroulera du lundi 11 octobre au samedi 16 octobre 2021, dans les trois salles de projection du canton (Montauroux, Fayence et Seillans).

Comme nous l'avons souhaité lors de l'édition spéciale de 2020, une large place sera accordée aux jeunes, avec une nouvelle fois, de très belles sélections qui leur seront spécialement dédiées, de nombreuses séances qui permettront d'accueillir un grand nombre de jeunes spectateurs, mais également une participation en tant que membre du jury.

Une compétition de dix longs-métrages et autant de courts-métrages, sera de nouveau proposée cette année. Toute l'équipe de sélection est actuellement en visionnage afin de dénicher les meilleurs films du cinéma international du moment. La pandémie aura eu l'avantage non négligeable, de nous donner accès à des festivals en ligne, auxquels nous n'aurions pu assister. Cela promet une sélection d'une grande richesse...

#### UN NOUVEAU SITE INTERNET

Dans le même temps, le site internet du Ciné-Festival a fait peau neuve. En effet, il a été totalement repensé, remodelé, modifié afin d'offrir une meilleure visibilité sur le Festival, passé, présent et futur. Désormais on peut y trouver tout l'historique des sélections proposées depuis sa première édition en 2002. C'est une véritable mine d'or pour les amoureux du Ciné-Festival et du cinéma en général.

Il sera présenté, ainsi que le nouveau visuel du Ciné-Festival, lors de l'Assemblée Générale de l'association qui se déroulera le samedi 20 mars à Montauroux (salle polyvalente), dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Nous espérons tous vous retrouver au mois d'octobre, avec en mémoire, un lointain souvenir d'un virus qui aura bien perturbé le monde de la culture.

Vive le cinéma !

Nadège Pierron  
Présidente



**POUR UNE COMMUNICATION PERCUTANTE**  
**Une méthode pertinente !**



MA DISTRIBUTION vous propose  
efficacité, sérieux, rapidité  
et EXCELLENTE CONNAISSANCE du secteur

Ma Distribution **TOUTES BOÎTES** dans votre secteur  
Cathy au 04 94 85 71 39 • 06 03 22 41 83 - cathy@crea-mania.com

# FLASH INFOS

## ELECTIONS :

Les élections départementales et régionales auront lieu les mêmes jours les 13 et 20 juin 2021. Vous recevrez, avant les élections, une nouvelle carte d'électeur nécessaire dans la mesure où sera ouvert un 5ème bureau compte tenu de l'augmentation du nombre d'électeurs. Ces élections sont importantes car ce sont le Département et la Région qui nous allouent des subventions pour nous permettre de réaliser notre programme d'investissements. Alors votez ; c'est un droit, qui a été durement acquis, en particulier pour les femmes à partir de 1945 et qui marque notre attachement aux valeurs de la République.

## L'ADIE AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS LOCAUX :

Parce que les enjeux en termes d'emploi et de redynamisation des territoires n'ont jamais été aussi importants, l'Adie réaffirme son engagement pour soutenir les entrepreneurs locaux. Trop fragilisés par la crise pour accéder à un prêt bancaire classique ?

Sur le département du Var l'Adie a accompagné et financé 192 personnes pour la création et le maintien de leur activité en 2020 avec l'appui de 12 bénévoles. L'Adie reste à votre écoute et propose conseils et financement sur-mesure, jusqu'à 10 000€. <https://www.adie.org/pour-creer-ou-developper-mon-entreprise/pour> en savoir plus. Antenne du Var : 323 rue Jean Jaurès 83000 Toulon – N° unique 0 969 328 110.

Pour les réseaux vous pouvez consulter : <https://www.adie.org/notre-mission/>



**MERCI** ET DE CONTINUER À  
**DONNER** RÉGULIÈREMENT

Lors de la collecte de sang du  
**16 février à MONTAUROUX,**  
Nous avons accueilli **54 personnes.**  
Parmi elles, **6 nouveaux donneurs,**  
**44 poches** ont pu être collectées.

Nous vous remercions vivement et vous demandons de partager ce message avec toute les personnes ayant contribué à la réussite de cette collecte qui a été un franc succès !

**Il n'existe aucun substitut au sang**  
**ON COMPTE SUR VOUS !**  
*Au plaisir de vous rencontrer lors d'une prochaine collecte !*



[dondesang.efs.sante.fr](https://www.dondesang.efs.sante.fr)



**S.A.S. TAXIL Alain**

- Raccordement eau potable • V.R.D - Assainissement • Démolition - Retrait d'amiante •
- Chemin d'accès • Revêtement bicouche • Enrobés Noir & Couleur - Maçonnerie pierre •
- Terrassement - Enrochement - Terre végétale •

Tél. +33 (0)4 94 76 12 08 - Fax +33 (0)4 94 84 15 17 - Mail : [alain-taxil.sa@wanadoo.fr](mailto:alain-taxil.sa@wanadoo.fr)

## TRAVAUX À TOURNON :

Le domaine de Château Tournon est géré bénévolement par les propriétaires organisés en Association Syndicale Libre (ASL). Il présente et conserve un caractère résidentiel compte tenu de l'effort conjugué des propriétaires pour les parties privatives et par l'ASL pour les parties communes. Le Boulevard de Tournon, qui traverse le domaine est communal et relève de la Mairie, qui en assure l'entretien.

En 2020, les abords du Boulevard de Tournon ont été goudronnés pour les stabiliser et éviter leur dégradation au cas de fortes pluies. Ces travaux se sont prolongés au début de l'année 2021 avec la pose d'une grille à l'entrée du Boulevard Halevy pour maîtriser l'écoulement de l'eau venant du Boulevard Tournon en forte déclivité. En outre, la chaussée contiguë a fait l'objet d'une complète réfection (voir photo). Au cours de l'année, la signalisation horizontale effacée par les travaux, sera reprise pour en accroître la sécurité.



## LE VIEIL OLIVIER À L'HONNEUR :

L'idée de l'Association Montauroux on l'M était de faire parler un olivier provençal âgé de 500 ans. Vous pouvez le contempler à côté de l'Office du Tourisme.

## INTERNET HAUT DÉBIT :

Le forcing effectué par la Mairie de Montauroux a été payant. Désormais les zones les moins bien desservies par le réseau Internet comme le Domaine de Tournon ont vu l'installation de la fibre optique. Il reste à chacun de contacter l'opérateur Orange pour en disposer. Il s'agit d'un progrès important, qui peut permettre le télétravail si utile en période de confinement et qui apporte une plus-value à votre maison.



## NOS REMERCIEMENTS :

- Aux services Techniques
- Notre photographe attitré Barbara CUCH
- Notre imprimeur créateur François « Ulteam Déco »
- Remerciements particuliers à M. LABIDI Junior Ferronnier, qui nous a gracieusement offert le parchemin métal rouillé
- N'oublions pas Jean-Pierre BOTTERO et Joël TALLENT

Merci à la Municipalité de nous permettre la « Une du Bulletin Municipal »

Très beau travail d'équipe

# GROUPE NON MAJORITAIRE

Le temps n'est pas à la polémique. Mais force est de constater que la présence médicale à la tête de notre commune n'a pas changé les choses. Certes les autres communes et intercommunalités n'ont pas fait mieux ni moins bien.

Malgré les efforts de notre corps médical local, nos aînés (hors EHPAD) ne sont toujours pas vaccinés quand nous écrivons ces lignes (fin février). Il paraît qu'un centre de vaccination sera bientôt ouvert à Fayence. Nous verrons bien quand et comment il fonctionnera...

Mais oublions pour un temps la Covid 19.

Nous avons appris par la presse qu'une aire de stationnement des camping-cars était ouverte à Montauroux.

Bravo, l'infrastructure est parfaite et correspond à un vrai besoin. La fréquentation depuis l'ouverture en témoigne.

Mais on peut légitimement se demander comment notre Mairie et la Préfecture ont pu autoriser qu'on implante une telle aire à proximité d'établissements scolaires. Proximité d'une école primaire mais surtout contre le collège de Montauroux. Certains parents d'élèves se sont émus de cette implantation dangereuse et ont envisagé une pétition. Espérons que ce qui s'est passé il y a quelques semaines aux Etats Unis ne se produise pas à Montauroux.

La Covid 19 aurait donc fait oublier le bon sens, Vigipirate et le terrorisme qui sont malheureusement toujours d'actualité.

A qui incombe la sécurité de nos enfants ? Le Maire de Montauroux, Le Président de l'Intercommunalité, le Préfet ?

Souhaitons que nous n'aurons pas dans le futur à rechercher à qui imputer cette responsabilité.

Des travaux ont lieu sur le terrain qui était destiné à recevoir le lycée. L'opposition (comme pour l'aire de camping-cars) n'a pas été informée.

Le bruit dont se plaint le voisinage serait dû au fonctionnement d'une trieuse de pierres. Pas de construction donc. Le terrain serait destiné à une activité agricole. Qui pourrait s'en plaindre ? Sauf à constater que ce terrain comme celui des "roses" à l'entrée de la commune, est loué 18 ans pour une "bouchée de pain". Dans ce cas, que deviendrait le projet de lycée à Montauroux. On peut toujours rêver...

Que dire également de notre beau label "Station Verte de Vacances" ? Obtenu au cours de la mandature JP BOTTERO. Une coquille vide dont personne ne se préoccupe ! La mairie se prétend pourtant "Verte". Le site SVV n'est pas mis à jour, des restaurants fermés depuis plusieurs années y ont encore une publicité. Pas de projet à thème ... un "parc Maïa" abandonné ... un stade du "défens" délaissé ! Que devient ce label ?

Sur ce point, un paradoxe interpelle nos concitoyens. L'emplacement du pôle mobilité RD 562 face au collège, passé à l'intercommunalité dont le coût exorbitant de travaux récents n'est pas vraiment en adéquation avec un projet vert (un bassin de rétention et du bitume). A l'endroit même où nous avons le projet d'implanter un parc-jardin pour enfants et familles ... Il est évident que nous ne partageons pas les mêmes valeurs ...

Soucieux de votre bien être et du bonheur de continuer à vivre dans un si bel écrin qu'est notre beau village de Montauroux, nous recevrons vos remarques de toutes natures qu'elles soient et ne manquerons pas d'être vos porte-paroles.

## Vos élus minoritaires

Christian THEODOSE

Marie-Hélène SIMON / LAMBERT

Eric GAL

Véronique BRUNET





## CLUB DE JUDO ET D'ARTS MARTIAUX

### PÔLE RÉGIONAL DE JUJITSU

Les mesures imposées pour se protéger du coronavirus ne permettent pas aux arts martiaux de se pratiquer normalement. Dans l'espoir d'une reprise rapide des cours, nous préparons activement le stage interdépartemental de jujitsu prévu le dimanche 9 mai au gymnase de Montauroux. Déjà ce stage n'avait pas pu se réaliser l'an dernier à cause du confinement et il serait vraiment dommage de devoir l'annuler une nouvelle fois.

C'est grâce au professeur Serge Torrez CN4° dan et à Marie-Jeanne Ciancia CN4° dan, tous les deux experts en jujitsu que le club s'est fait connaître. Ils se sont particulièrement illustrés à plusieurs tournois internationaux de Monaco en remportant des médailles en duo-system. Sans cesse en recherche de perfection, ils ont été remarqués par Claude Julian CN6° dan, responsable du jujitsu pour le Var, qui a décidé que chaque année se réunirait à Montauroux l'élite régionale du jujitsu. Après le retrait puis le décès de Claude Julian, c'est Serge Oudart CN8° dan, un des précurseurs du judo et du jujitsu en France, qui a pris le relais. Il a maintenu sa confiance au club de Montauroux et c'est lui, qui à l'âge de 91 ans, sera l'invité d'honneur du prochain stage. Grâce à la persévérance et à la qualité des enseignants du club de judo de Saint Raphaël en charge du judo, du jujitsu et du taïso à Montauroux, que nous conservons auprès de la fédération notre label de pôle régional. Alors, croisons les doigts pour que nous puissions nous réunir le 9 mai à Montauroux.

Outre ce stage, sachez que les cours continuent en visioconférence et qu'ils reprendront dès que seront levées toutes les interdictions de se rassembler sur les tatamis. Pour tout renseignement, contacter notre présidente Fernande Denis CN1° dan au 06.15.39.28.04, le meilleur accueil vous sera réservé.



Le bureau du club

**CE N'EST PAS LA TAILLE QUI COMPTE !**  
PLUS DE 25000 RÉFÉRENCES EN STOCK CHEZ NOS FOURNISSEURS LIVRÉES SOUS 48H

**ELECTROMENAGER  
DEPANNAGE • SAV  
CUISINES**

**COPRA**

CENTRE AGORA (face LIDL) - CALLIAN - Tél. 04 94 85 79 62

**SAFTI**

**Daniel KLEIN**  
06 73 17 71 87

Votre Conseiller indépendant  
en immobilier  
spécialisé sur votre secteur

[daniel.klein@safiti.fr](mailto:daniel.klein@safiti.fr)

www.safiti.fr

Tous les conseillers du réseau SAFTI  
sont des agents commerciaux immatriculés au RSAC



# IL ÉTAIT UNE FOIS... L'E.P.F. ATHLÉTISME

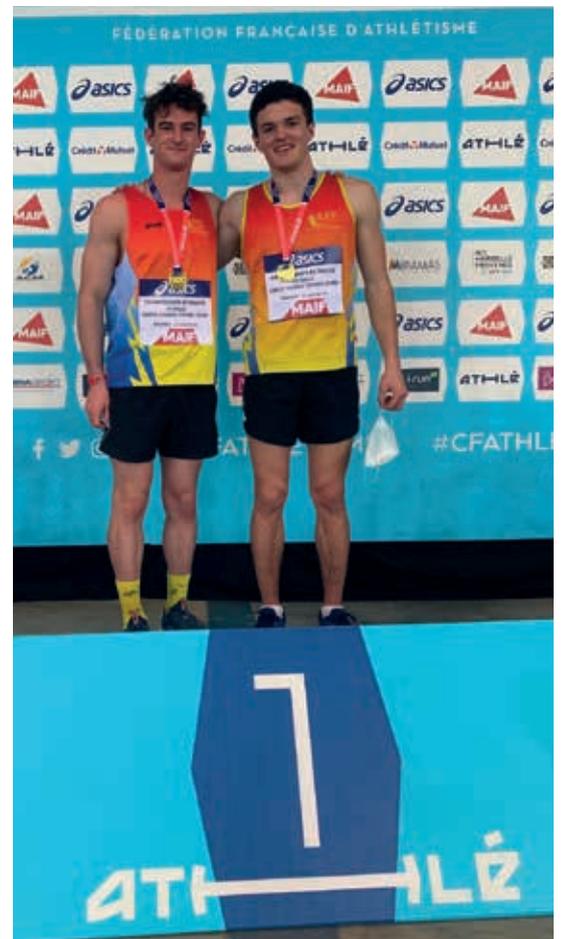
**L'histoire de l'Entente Pays de Fayence Athlétisme est intimement liée à son fondateur, Guy Burle.**

Petit retour en 2004, Guy Burle et une poignée de passionnés, soutenus par les élus du Canton, créent l'Entente Pays de Fayence Athlétisme pour répondre à un besoin avec la volonté d'offrir à toutes et à tous la possibilité de pratiquer l'athlétisme sur le territoire du Canton du Pays de Fayence, proposant une large gamme d'activités sportives pour tous les âges et abordables à toutes les bourses.

L'engouement est quasi immédiat et le développement du Club est très rapide. L'EPF Athlétisme est aujourd'hui la plus importante association sportive du Canton, et certainement la plus dynamique avec ses très nombreuses manifestations sportives.

Son rayonnement et sa notoriété s'étendent sur tout le territoire Varois et de la région Sud, et même au niveau national. Le club est reconnu grâce à la qualité de son encadrement, les compétences et les formations qui ont naturellement conduit à plusieurs titres nationaux et Européen que nous devons aux jeunes pousses issues de l'Ecole d'Athlétisme de l'EPF.

D'ailleurs, 2021 est déjà bien lancée avec 2 titres au dernier championnat de France chez les jeunes avec Anthony Ammirati à la perche dans la catégorie Junior et, Maxime Moitié Charnois à l'heptathlon chez les cadets.



## Quelques dates fondatrices pour retracer l'histoire toute récente de l'EPF Athlétisme :

- 25 octobre 2004, création de l'EPF Athlétisme avec 17 licenciés et parution au journal officiel le 11 décembre 2004
- Avril 2005, 1ère édition des Foulées du Lac
- Septembre 2005, signature d'une convention avec le collège de Montauroux pour l'utilisation des installations
- Décembre 2005, 1er cross de Montauroux
- 2006, le Club passe la barre des 100 licenciés
- Mai 2009, 1ère participation aux championnats de France interclubs en division Promotion
- Octobre 2009 : première Edition de l'Ekiden du Pays de Fayence
- Décembre 2011, le club inscrit son nom sur les tablettes des records avec Mallaury Sautereau qui bat de record du saut à la perche en catégorie Minimes Féminines et un saut à 3m20
- 2012, le club compte plus de 200 licenciés
- Février 2013, 1er titre national de Mallaury Sautereau à la perche à Bompas avec un saut à 3.60 m. Et il y aura bien d'autres titres nationaux pour Mallaury.
- Avril 2013, l'E.P.F Athlétisme investit ses nouvelles installations du stade de

Tourrettes, grâce à la Mairie de Tourrettes et surtout grâce au propriétaire du Golf de Terre Blanche

- Juillet 2013, 1ère participation à un championnat du monde, dans la catégorie cadette, pour un athlète de l'E.P.F. Athlétisme, au cours duquel Mallaury se classe 12ème
- En 2015, l'EPF fête ses 10 ans, une grande fête
- Août 2017, Mallaury se classe 7ème aux championnats d'Europe Espoir
- Octobre 2017 : première édition des 10km du Pays de Fayence
- Octobre 2018, médaille d'or de l'équipe Minime Masculine lors des championnats de France Equip'athlé à Dreux. A cette occasion, l'E.P.F. Athlétisme inscrit son nom sur deux tableaux :
  - Record de France Minime pour Anthony AMMIRATI avec un bond à 4m87
  - Meilleure performance mondiale Minime au saut à la perche pour Anthony
  - Record et performance qu'il améliorera 2 semaines plus tard à Miramas avec un saut à 4m90
- Juillet 2019, première médaille d'or au Festival Européen des Jeunes à Bakou pour Anthony Ammirati à la perche avec un saut à 4.95 m
- Février 2020, 3 médailles lors des championnats de France indoor à Miramas

pour l'E.P.F. Athlétisme, dans la catégorie cadet, avec la médaille d'or pour le relais 4x200m, champion de France (Mathias Cappo, Tom Grauwels, Anthony Ammirati et Maxime Moitié Charnois) ; médaille d'or à la perche pour Anthony Ammirati et médaille d'argent au 60m haies pour Maxime Moitié Charnois

- Septembre 2020, premier podium lors des championnats de France Elite avec, encore et toujours, Mallaury Sautereau, médaille de Bronze avec une performance à 4m20
- Septembre 2020, 1ère édition de l'ECO-Trail, un véritable succès.



Nous avons cité là, les vitrines de l'E.P.F Athlétisme, mais derrière ses organisations sportives qui animent notre Territoire depuis plus de 15 ans, derrière ses championnes et champions, tous issus de notre Canton, l'E.P.F. Athlétisme a développé de nombreuses activités qui permettent à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de pratiquer une activité sportive adaptée à leurs souhaits, à leurs capacités, à leurs envies.

- Une école d'athlétisme pour les jeunes de 5 à 11 ans où plus de 80 enfants découvrent les plaisirs et les bienfaits du sport
- Un groupe Benjamins/ Minimes (de 12 à 15 ans) performant avec plus de 40 membres
- Un groupe « compétition » qui rayonne sur tous les stades de France et de Navarre tant sur les pistes d'athlétisme que sur les tapis de saut en hauteur ou à la perche, les bacs à sable, des sauteurs en longueur, les aires de lancer de poids, disque, javelot et marteau
- Un groupe de « runners » qui participe aux courses pédestres sur l'ensemble du territoire PACA : 10km, semi-marathon, marathon
- Un groupe de « trailers », vous savez, ces athlètes pour lesquels les mots « dénivellé » et « kilomètre » ne font pas peur
- Un groupe Sport Santé pour les personnes qui veulent retrouver la forme mais sans faire de compétition. Abdo, dorsaux, fessiers, dynamique, cardio, étirements y sont pratiqués deux fois par semaine avec un encadrement diplômé
- Un groupe de Sport Santé pour Seniors de plus de 60 ans leur permettant de garder leur autonomie et de conserver un lien social



Et OUI, l'E.P.F Athlétisme c'est tout cela, un club au service de ses licenciés du Territoire du Pays de Fayence. Pour y arriver, au cours de ses 16 années d'existence, plus de 15 entraîneurs ont été formés, plus de 30 personnes ont été diplômées juges d'athlétisme (on les appelle « arbitres » dans d'autres sports), plus de 100 bénévoles ont, au fil des années à l'organisation des manifestations sportives proposées par ce club.

« Dynamique », vous avez dit « dynamique », un adjectif qui convient si bien à l'E.P.F. Athlétisme. Merci à Guy Burle pour son engagement durant les 16 années passées à la Présidence du Club. Il passe le flambeau à une nouvelle équipe dynamique présidée par Eric Chiabrando dont l'objectif est d'assurer une transition en douceur et en toute humilité en préservant les valeurs de partage et de convivialité de l'EPF Athlétisme.

Le nouveau Comité Directeur du Club a la volonté de proposer de nouvelles activités, la marche nordique, la santé et le bien-être par une pratique douce et adaptée et, en développant la course nature, le trail, dans une démarche écologique et respectueuse de l'environnement.

**Quelles que soient vos envies, vos aptitudes sportives, vos disponibilités, rejoignez l'EPF Athlétisme, un club ouvert à toutes et à tous, petits et grands !**

## MÉDIATHÈQUE DE MONTAUROUX

En raison de la pandémie de Coronavirus et ses variants, pour votre sécurité et votre santé, la médiathèque de Montauroux a préféré fonctionner en mode « drive » :

-réservations par internet via notre site [www.mediatem.fr](http://www.mediatem.fr) ou par téléphone au 04 83 29 11 46(47)

-retraits au drive (derrière le bâtiment), sur rendez-vous les lundis et mercredis après-midi.

-retours de prêt se faisant dans la boîte prévue à cet effet, en bas, à l'extérieur de l'entrée du Pôle multi-activités (à droite de la boîte aux lettres)

Les ouvrages étant ensuite isolés 3 jours puis désinfectés avant d'être remontés dans la médiathèque.

Ce fonctionnement a rencontré un vif succès et a permis à tous les lecteurs de pouvoir continuer à s'évader grâce à la lecture.

Cathy et l'équipe de bénévoles toujours autant dévouées et à votre écoute.

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT GYMNIQUE

Le Centre de Développement Gymnique poursuit les cours de gym et stretching en visio conférence :

Lundi et Vendredi Gym 18h30

Mercredi Stretching 18h30

Dans l'attente de vous retrouver en salle, le planning des cours reste inchangé.

Possibilité de reprise des cours en extérieur dès Avril

Merci de me contacter pour le planning.

Prenez soin de vous et à bientôt.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

MYRIAM BRETON D.E : 07 68 38 56 83

MAIL: [myriambreton.fitness@gmail.com](mailto:myriambreton.fitness@gmail.com)



## LES POUN'S EN HERBE

Le centre équestre de pleine nature Les Poun's en herbe (Labellisé Centre de Tourisme Equestre de Qualité et bien-être animal) situé sur le chemin de Fondurane à Montauroux représente plus de 220 licenciés pour cette saison 2020/2021 qui viennent chaque semaine bénéficier d'un enseignement ludique et raisonné.

En effet la philosophie du club garde sa ligne de pensée depuis ses débuts : les cavaliers bénéficient d'un créneau de deux heures afin de pouvoir s'occuper de leur compagnon avant ou après le cours, les cours n'excèdent jamais 8 cavaliers, les notions de progression prennent en compte les désirs, moyens et ambitions de chacun et les chevaux et poneys « travaillent » raisonnablement et alternent les cours de carrières plus intensifs, les balades et les moments de repos. Aux Poun's on fait du « cheval » pas de « l'équitation » !

La saison de compétition sera certainement « blanche » encore cette année en raison des restrictions dues au COVID. Les cavaliers continuent de s'entraîner et seront prêts pour la future reprise.

Ces vacances de Février ont été très riches en stages découvertes, pluri-disciplines, perfectionnement et balades grâce à une météo exceptionnelle pour la saison !

L'association Les Poun's créée depuis 2014 prend soin de ses vieux chevaux de club en leur offrant une retraite méritée avec la mise à l'herbe pendant 4 mois de l'année. Cette année et la précédente, l'association n'a pu organiser ses fêtes, animations et concours annuels en raison de la crise, les recettes ne sont donc pas rentrées dans les caisses ; pour pallier à cela l'association a produit des sweat-shirt et tee-shirt aux couleurs du club et a vendu plus d'une centaine de pièces ! Possibilité de commande pour ceux qui le souhaitent.

Vacances de PAQUES : Stages multi-disciplines pendant les vacances de Pâques avec des journées à thème. Stages passage de Galop, Stages tout niveau, du débutant au perfectionnement. Balades tous niveaux.

Juillet\_Août: Bivouacs de plusieurs jours pour les cavaliers du club, balades 1h, 2h, demi-journée, coucher de soleil, la Siagne pour tous et stage à la demi-journée et journée tous les jours.



Pour tout renseignement :

Gwladys : 06 76 80 00 89

Jessica 06 19 20 00 87

# EN SOUVENIR DE MICHEL DOTTO



Michel DOTTO nous a quittés le 21 juillet 2020 et les nombreux montaurousiens qui l'avaient connu et apprécié ont été particulièrement peiné par son décès.

Il est né le 30 mars 1944 de l'union de Joseph DOTTO, un de ces nombreux italiens venus dans le Sud Est de la France après la première guerre mondiale et d'une montaurousienne Marguerite ROSTAGNO.

Il a effectué toute sa carrière professionnelle comme conducteur de travaux dans l'entreprise Soletanche Bachy où il avait été embauché pour la construction du barrage de Saint Cassien. Très impliqué dans la vie de la commune, il a intégré l'équipe municipale de Jean-Pierre BOTTERO à partir de 1995 et y fera 3 mandats dont le dernier de 2008 à 2014 comme adjoint aux travaux. Il suivra avec une particulière attention et compétence l'important chantier du Pôle Activités, l'aménagement du nouveau centre technique et la réhabilitation des bâtiments communaux entre autres.

Outre son mandat municipal, il s'impliquera également dans la vie associative de Montauroux. Il fut pendant de longues années un membre actif des « Mauvais caractères » boulistes, de l'Etoile sportive de Montauroux pour le vélo et du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF).

Appelé familièrement « Barbe » par ses amis et « Papet » par ses proches, il était très attaché à son village, sa Bastide, ses oliviers et au moulin à huile communal. Cher Michel, ton épouse Nicole, ton fils Xavier, ta sœur Jeannette, ton frère Marcel peuvent être fiers de ton parcours et de la reconnaissance des montaurousiens pour tout ce que tu as fait pour eux. Le temps passe hélas trop vite, mais ton souvenir est toujours vivace et restera longtemps dans nos cœurs.

**Philippe Vizier**





## HOMMAGE À CLAUDE PUGNERES

Claude PUGNERES nous a quittés après avoir lutté contre la maladie pendant de longs mois avec courage et dignité. Nous étions très nombreux ce vendredi 29 janvier au cimetière de Montauroux pour lui rendre un dernier hommage et dire à sa famille combien il nous était cher, nous qui avons pu le connaître et l'apprécier. La cérémonie d'hommage fut simple et poignante à l'image de la chanson de l'Auvergnat de Georges BRASSENS, jouée pour rappeler à la fois son origine et sa bienveillance à l'égard de tous. Il en fut de même avec l'allocution de Jean-Yves HUET, maire de Montauroux, citant à plusieurs reprises son dévouement dans toutes les facettes de sa vie familiale, professionnelle, municipale et associative.

La plupart d'entre nous l'avait connu lorsqu'avec Eliane, son épouse, ils visitaient pendant 3 mois chaque année, en tant que responsables du comité des fêtes, les familles montaurousiennes pour solliciter une aide financière nécessaire à l'organisation des manifestations conviviales. Jean-Pierre BOTTERO ne s'était pas trompé en l'intégrant dans son équipe municipale pendant ses 4 mandats. Fidèle parmi les fidèles, il connaissait tout le monde, était toujours là quand il le fallait avec une approche bienveillante et sans jamais en rechercher un moindre avantage.

Sans doute aura-t-il été surpris de rassembler tant de personnes pour son dernier hommage. Son investissement permanent au service de toutes et tous lui paraissait normal et naturel alors qu'il était en réalité exceptionnel et c'est en cela que nous tenions à lui manifester notre reconnaissance par des gestes de réconfort auprès de sa famille.

Lorsque notre peine s'atténuera peu à peu avec le temps, il nous restera le souvenir d'un homme droit, dévoué, attachant et exemplaire. Désormais Claude fait partie de la liste de ces personnes méritoires et rares que la chance nous a fait rencontrer et que l'on n'oubliera jamais.

**Philippe VIZIER**



# ETAT CIVIL

## *Naissances*

SLAMA RICORDEAU Stella, le 20 novembre 2020  
LOPES TAVARES Amélia, le 18 décembre 2020  
XERRY Romain, le 18 décembre 2020  
VAIANUI SANTAMARIA Nina, le 19 décembre 2020  
BACQUET Bastien, le 20 décembre 2020  
GALAN Esteban, le 23 décembre 2020  
VIVIER Benjamin, le 30 décembre 2020  
GAGNARD Ambre, le 7 janvier 2021  
PHEBY CUNY Ivy-Rose, le 9 janvier 2021  
WELLINGTON Gianni, le 19 janvier 2021  
OSTORERO Emilie, le 2 février 2021  
PIERRE Edouard, le 17 février 2021  
LIMOURI Marwa, le 20 février 2021

## *Mariages*

OLIVIER André, agent territorial,  
BOUDJADJA Fathia, agent comptable,  
le 23 janvier 2021

## *Décès*

BUITENKAMP Roy, décédé à l'âge de 43 ans  
OPÉRIOL Denise veuve RENARD, décédée à l'âge de 96 ans  
XAVIER Marie veuve EMANÉ, décédée à l'âge de 95 ans  
CORNET Marie veuve MAZELIER, décédée à l'âge de 100 ans  
ROELS Marie-Claire veuve RUCKEBUSCH, décédée à l'âge de 87 ans  
JOUATTE Georges, décédé à l'âge de 85 ans  
BOYER Arnaud, décédé à l'âge de 18 ans  
AGOSTINI Rose épouse CORALIE, décédée à l'âge de 91 ans  
DOUBESKY Martine épouse BOQUIEN, décédée à l'âge de 70 ans  
DEPOND Claude, décédé à l'âge de 87 ans  
LACAN Nathalie épouse DARGERÉ, décédée à l'âge de 50 ans  
BERNARDIN Paulette veuve DUTECH, décédée à l'âge de 91 ans  
ETTEWILLER Madeleine veuve PRONT, décédée à l'âge de 101 ans  
SEVENO Micheline veuve HARGER, décédée à l'âge de 97 ans  
PAUL René, décédé à l'âge de 91 ans  
PUGNERES Claude, décédé à l'âge de 73 ans  
BRIGNONE Max, décédé à l'âge de 88 ans  
RADOJEWSKI Florian, décédé à l'âge de 77 ans  
DELSOL Daniel, décédé à l'âge de 84 ans  
CHAUDEL Paulette épouse CHRISTOFF, décédée à l'âge de 75 ans  
ELLISON Joan, décédé à l'âge de 71 ans

## *Prochain Bulletin Municipal*

La prochaine revue municipale paraîtra début juillet 2021. Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas de nous adresser votre contribution (articles de 400 mots au maximum sous format « word » uniquement et photos d'une bonne qualité sous format JPEG et séparément) avant le lundi 1er juin. Adresse à respecter pour l'envoi de vos articles et photos : [mairie@ville-montauroux.fr](mailto:mairie@ville-montauroux.fr)

*Merci pour votre participation.*  
**Baptiste DALMASSO**  
**Valérie DUGELAY**  
**Philippe VIZIER**

PAPETERIE

MOBILIER

CARTOUCHES

HIGH TECH

**Bureau Vallée**

Le discount est dans notre nature

## GAGNEZ DU TEMPS !

- 1 RÉSERVEZ EN LIGNE SUR [WWW.BUREAU-VALLEE.FR](http://WWW.BUREAU-VALLEE.FR)\*
- 2 RÉCUPÉREZ VOS ARTICLES EN MAGASIN

\*Voir liste des magasins sur [www.bureau-vallee.fr](http://www.bureau-vallee.fr)

  
VOTRE COMMANDE PRÊTE EN **2h**  
**CLICK & COLLECT**



Papeterie & Fournitures



Informatique & High Tech



Consommables  
& Rachat de cartouches



Showroom mobilier



Services libre accès  
(Photocopies, impression...)

Des grandes  
marques  
à prix bas

Un large choix  
de produits  
en stock

Des conseillers  
à votre service

Un engagement  
éco-responsable

**Bureau Vallée**

Le discount est dans notre nature



- RÉSERVEZ EN LIGNE
- RÉCUPÉREZ EN MAGASIN

**BUREAU VALLEE MONTAUROUX**

RD 562

44 chemin des cigales - 83440 Montauroux

Anciennement Marcel & Fils Bio

[www.bureau-vallee.fr](http://www.bureau-vallee.fr)